

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 0

OBJET : Communications.

Rapporteur : M. le Président

M. le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour l'ajout de 4 points supplémentaires intitulés :

- Point supp n°1 « Réalisation d'une liaison cyclable entre Carling -L'Hôpital - Saint-Avold et la Carrière Barrois » qui sera rapporté par M. Robert BINTZ, Vice-Président ;

- Point supp n°2 « Zone Domofutura de Morhange - Acquisition d'un bâtiment au profit de la CASAS appartenant à la société NEOEN » qui sera rapporté par M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;
- Point supp n°3 « Zone Europort – Liaisons souterraines 2x 63000 Volts Saint-Avoid – Synthèse 4 et 5 : signature d'une convention de servitude » qui sera rapporté par M. Gaston ADIER, Vice-Président ;
- Point supp n°4 : « Cinéma en plein-air – Convention de partenariat. » qui sera rapporté par M. Philippe RENARD, Vice-Président.

M. le Président informe l'assemblée qu'ils trouveront sur leur table, le point n°8 modifié, intitulé : 'Modification de la composition du Comité d'Exploitation de la Régie Communautaire de Collecte des Ordures Ménagères', rapporté par M. Jean MEKETYN, Vice-Président.

M. le Président de la CASAS donne la parole à M. Antoine FRANKE, Vice-Président qui intervient en sa qualité de représentant de la CASAS au SYDEME pour évoquer la situation dudit Syndicat, qui commence à présenter un bilan financier plus sain mais qui reste encore redevable d'une dette élevée tout en assainissant légèrement la contribution des EPCI membres.
Le Conseil Communautaire en prend acte.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altwiller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 1

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024.

Rapporteur : M. le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 39 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté en séance du 28 septembre 2020, point n°4 ;

Sur proposition de M. le Président, le Bureau invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024, transmis respectivement aux Membres de l'assemblée par mail le 28 mars 2024.

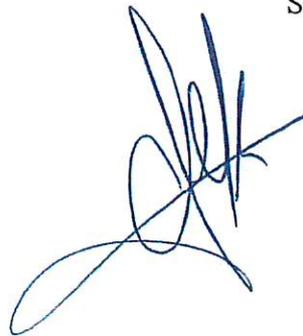
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024 A FOLSCHVILLER

- **Conseillers élus : 79**
- **En exercice : 79**

- **Présents : 53**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. ATMANIA, Secrétaire de Séance,
M. TREUVELOT, M. YILDIRIM, jusqu'à son départ au point n°7, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, THIS, Mmes NICOLAS, PILARD, M. SCHIRLE, Mme BUSDON, MM. STAUB, DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME, GROSS, M. BALLIE, Mme HOMBOURGER, M. ZOR, Mme TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, M. MICK, MM. MENIERE, STEINER, Mmes SPIR, BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, GAILLOT, MM. PIERSON, TOURSCHER.

- **Absent représenté par son suppléant : 1**

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning par M. Jean-Bernard DREYDEMY, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 12**

M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling à Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling à M. Rémy FRANCK, Conseiller Communautaire et Maire de Guessling-Hémering ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Adjoint au Maire de Morhange ;
Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcelette à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcelette ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_01-DE



• **Absents excusés : 3**

M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire de Brulange ;
M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire de Landroff ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont.

• **Absents non excusés : 11**

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Jean-Claude BOHN, Conseiller Communautaire et Maire (Erstroff) jusqu'à l'arrivée de sa Suppléante, Mme Anna THIEL, au point n°3 ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. Sébastien THISSE, Conseiller Communautaire (Freybouse) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabriella PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Erstroff ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IM-HOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Bilding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 2

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2023 – Budget Principal.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963 ;
Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre
2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié et relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du 27 septembre 2021, point n°3, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 21 mars 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée dont la production s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et fiabilisation de la qualité des comptes ;

Considérant les éléments susvisés, le CFU de la CASAS pour le budget principal, est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 118 307,88	36 208 404,64	42 326 712,52
	Recettes réalisées (1)	B	3 644 289,00	37 660 743,04	41 305 032,04
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 616 737,42	38 678 578,67	46 295 316,09
	Dépenses réalisées (1)	E	3 164 819,71	35 047 117,69	38 211 937,40
	Restes à réaliser	F	605 850,34	0,00	605 850,34
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	479 469,29	2 613 625,35	3 093 094,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 498 429,54	2 470 174,03	3 968 603,57
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	1 977 898,83	5 083 799,38	7 061 698,21
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- 605 850,34	0,00	- 605 850,34
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	1 372 048,49	5 083 799,38	6 455 847,87

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1°) approuver le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal de la CASAS,
- 2°) donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la CASAS pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS, n'a pris part ni au débat et ni au vote en se retirant.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KÄPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 3

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2023 – Budgets Annexes.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Code des juridictions financières ;
Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963 ;
Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié et relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du 27 septembre 2021, point n°3, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 21 mars 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée dont la production s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et fiabilisation de la qualité des comptes ;

Considérant les éléments susvisés, les CFU des budgets annexes de la CASAS, sont clôturés avec les résultats détaillés ci-après :

A- CFU ANNEXE CENTRE DE FRET

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	67 398,00	144 483,00	211 881,00
	Recettes réalisées (1)	B	66 398,00	127 623,64	194 021,64
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	35 500,00	144 483,00	179 983,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	127 623,64	127 623,64
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	66 398,00	0,00	66 398,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	339 488,58	0,00	339 488,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	405 886,58	0,00	405 886,58
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	405 886,58	0,00	405 886,58

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024



ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_03-DE

B - CFU ANNEXE ZI VALMONT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 444 732,97	3 446 825,77	7 891 558,74
	Recettes réalisées (1)	B	3 393 110,29	3 393 110,29	6 786 220,58
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 446 825,77	3 714 506,79	7 161 332,56
	Dépenses réalisées (1)	E	3 393 110,29	3 393 110,29	6 786 220,58
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-997 907,20	267 681,02	-730 226,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-997 907,20	267 681,02	-730 226,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-997 907,20	267 681,02	-730 226,18

C - CFU ANNEXE ZI FURST

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	73 757,00	77 407,73	151 164,73
	Recettes réalisées (1)	B	100 707,00	103 504,19	204 211,19
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	81 083,83	77 462,00	158 545,83
	Dépenses réalisées (1)	E	37 063,69	103 558,46	140 622,15
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	63 643,31	-54,27	63 589,04
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	203 401,65	54,27	203 455,92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	267 044,96	0,00	267 044,96
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	267 044,96	0,00	267 044,96

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_03-DE



D - CFU ANNEXE BATIMENT RELAIS

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	119 703,12	100 455,00	220 158,12
	Recettes réalisées (1)	B	79 303,12	67 395,90	146 699,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	82 800,00	112 794,87	195 594,87
	Dépenses réalisées (1)	E	71 221,20	62 118,13	133 339,33
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	8 081,92	5 277,77	13 359,69
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-36 903,12	12 339,87	-24 563,25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-28 821,20	17 617,64	-11 203,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-28 821,20	17 617,64	-11 203,56

E - CFU ANNEXE ZI GRUNHOF

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 334 008,26	10 328 187,86	21 662 196,12
	Recettes réalisées (1)	B	10 544 971,37	10 333 511,34	20 878 482,71
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	10 337 182,86	10 328 187,86	20 665 370,72
	Dépenses réalisées (1)	E	10 295 720,05	10 117 147,82	20 412 867,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	249 251,32	216 363,52	465 614,84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-996 825,40	0,00	-996 825,40
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-747 574,08	216 363,52	-531 210,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-747 574,08	216 363,52	-531 210,56

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_03-DE



F - CFU ANNEXE ORDURES MENAGERES

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 909 619,22	39 335 488,70	43 245 107,92
	Recettes réalisées (1)	B	1 102 546,53	34 839 164,86	35 941 711,39
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 952 757,06	38 567 983,73	41 520 740,79
	Dépenses réalisées (1)	E	671 453,01	34 683 963,40	35 355 416,41
	Restes à réaliser	F	187 603,46	0,00	187 603,46
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	431 093,52	155 201,46	586 294,98
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-956 862,16	-767 504,92	-1 724 367,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-525 768,64	-612 303,46	-1 138 072,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-187 603,46	0,00	-187 603,46
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-713 372,10	-612 303,46	-1 325 675,56

G - CFU ANNEXE ZAC POLE D'ACTIVITES MORHANGE

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 136 345,78	5 648 758,79	13 785 104,57
	Recettes réalisées (1)	B	4 186 778,77	4 199 388,25	8 386 167,02
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 242 153,77	8 150 725,78	12 392 879,55
	Dépenses réalisées (1)	E	4 240 255,19	4 199 388,25	8 439 643,44
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-53 476,42	0,00	-53 476,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-3 894 192,01	2 501 966,99	-1 392 225,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-3 947 668,43	2 501 966,99	-1 445 701,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-3 947 668,43	2 501 966,99	-1 445 701,44



H - CFU ANNEXE MAISON FRANCE SERVICES

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	17 962,38	174 459,90	192 422,28
	Recettes réalisées (1)	B	3 407,93	163 014,00	166 421,93
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	32 400,00	125 144,50	157 544,50
	Dépenses réalisées (1)	E	6 450,56	117 133,99	123 584,55
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 042,63	45 880,01	42 837,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	14 437,62	-49 315,40	-34 877,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	11 394,99	-3 435,39	7 959,60
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	11 394,99	-3 435,39	7 959,60

I - CFU ANNEXE EAU POTABLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 412 556,88	4 290 400,68	5 702 957,56
	Recettes réalisées (1)	B	749 346,45	4 565 464,77	5 314 811,22
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 004 326,54	4 630 806,88	6 635 133,42
	Dépenses réalisées (1)	E	1 191 876,54	3 784 043,24	4 975 919,78
	Restes à réaliser	F	66 871,84	0,00	66 871,84
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-442 530,09	781 421,53	338 891,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	591 769,66	340 406,20	932 175,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	149 239,57	1 121 827,73	1 271 067,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-66 871,84	0,00	-66 871,84
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	82 367,73	1 121 827,73	1 204 195,46

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

S²LOW

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_03-DE

J - CFU ANNEXE ASSAINISSEMENT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 241 310,69	5 042 462,82	13 283 773,51
	Recettes réalisées (1)	B	6 506 433,69	5 100 876,69	11 607 310,38
	Restes à réaliser	C	96 654,40	0,00	96 654,40
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 111 531,17	6 504 958,13	14 616 489,30
	Dépenses réalisées (1)	E	5 009 165,54	4 359 397,50	9 368 563,04
	Restes à réaliser	F	770 586,74	0,00	770 586,74
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 497 268,15	741 479,19	2 238 747,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-129 779,52	1 462 495,31	1 332 715,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	1 367 488,63	2 203 974,50	3 571 463,13
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-673 932,34	0,00	-673 932,34
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	693 556,29	2 203 974,50	2 897 530,79

K - CFU ANNEXE EAUX PLUVIALES URBAINES

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	469 042,59	506 568,00	975 610,59
	Recettes réalisées (1)	B	36 330,34	506 568,00	542 898,34
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	649 733,00	606 386,19	1 256 119,19
	Dépenses réalisées (1)	E	111 107,20	146 268,20	257 375,40
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-74 776,86	360 299,80	285 522,94
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	180 690,41	267 101,19	447 791,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	105 913,55	627 400,99	733 314,54
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	105 913,55	627 400,99	733 314,54

L - CFU ANNEXE SPANC

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	298,29	23 100,00	23 398,29
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	10 304,26	10 304,26
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	500,00	25 518,29	26 018,29
	Dépenses réalisées (1)	E	500,00	22 557,81	23 057,81
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-500,00	-12 253,55	-12 753,55
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	7 656,00	2 418,29	10 074,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	7 156,00	-9 835,26	-2 679,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	7 156,00	-9 835,26	-2 679,26

M - CFU ANNEXE CET VALMONT

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	489 500,00	345 546,00	835 046,00
	Recettes réalisées (1)	B	14 700,00	305 144,81	319 844,81
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	489 500,00	345 546,00	835 046,00
	Dépenses réalisées (1)	E	14 700,00	305 144,81	319 844,81
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1°) approuver le Compte Financier Unique 2023 des budgets annexes de la CASAS,
- 2°) donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la CASAS pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_03-DE

S²LO

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS, n'a pris part ni au débat et ni au vote en se retirant.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avoid Synergie

Source d'initiatives.
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM, THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Mariella NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Estroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Estroff ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avoird ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avoird à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avoird à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avoird ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avoird à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avoird à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avoird à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avoird à M. Salvatore COSCARELLA, Président et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avoird) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avoird) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller).

Point n° 4

OBJET : Affectation des résultats constatés aux Comptes Financiers Uniques Annexes Bâtiment Relais – Centre de Relations Clients, ZI Valmont, ZI Grunhof et ZAC Pôle d'Activités Morhange 2023.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Par délibérations n° 2 et 3 de ce jour, le Conseil Communautaire a arrêté les résultats des comptes financiers uniques principaux et annexes de l'exercice 2023 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie.

La nomenclature M57 appliquée à ces budgets prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation doit donner lieu à une délibération du Conseil Communautaire.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2023 dans les budgets annexes Bâtiment Relais – Centre de Relations Clients, ZI Valmont, ZI Grunhof et ZAC Pôle d'Activités Morhange 2023, celui-ci peut-être :

- Soit affecté en « réserves » (c'est-à-dire en investissement) pour exécuter l'autofinancement ;
- Soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations).

Vu ce qui précède, il est proposé l'affectation suivante :

- Budget annexe Bâtiment Relais – Centre de relations clients

- Affectation de la somme de 17.617,64 € au compte « réserves » (article 1068) pour couvrir le déficit d'investissement en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2023 et antérieurs (+ 17.617,64 €)

- Budgets annexes ZI Valmont, ZI Grunhof et ZAC Pôle d'activités Morhange

- Affectation de la somme de 2.986.011,53 € au compte « réserves » (article 1068) pour le financement des investissements 2024 du budget « Zones d'aménagement de terrains » issu de la fusion des budgets annexes ZI Valmont, ZI Grunhof et ZAC Pôle d'Activités de Morhange, tel que délibéré le 12 décembre 2023 en point n°25, en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2023 et antérieurs (+ 2.986.011,53 €)

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 41**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTI MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 6**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KÄPPER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;

Point n° 5

OBJET : Fiscalité directe 2024 – Décisions à prendre en matière de taux.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

L'état de notification des taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales (état 1259), établi par les services fiscaux, fait ressortir les données suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_05-DE



Taxes additionnelles	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2024	Produit fiscal à taux constant (€)
Foncière bâti	72 124 000	3 144 606
Foncière non bâti	1 679 000	83 950
Habitation additionnelle	1 967 000	40 520
CFE	33 445 000	7 401 379
IFER		3 461 064
DCRTP		431 115
Vers.GIR		866 981
TASCOM		327 451
Prod FNB		119 006
TOTAL		15 876 072

Allocations compensatrices :

- taxes foncières (bâti) 734 335 €
- taxes foncières (non bâti) 15 €
- CFE 5 218 352 €
- Fraction de TVA 6 362 600 €

12 315 302 €

Au vu de ces données, il vous est proposé, pour 2024 le maintien des taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 2,06 %
- taxe foncière (bâti) 4,36 %
- taxe foncière (non bâti) 5,00 %
- CFE 22,13 %

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79**
- **Présents : 41** • **En exercice : 79**
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 20**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altwiller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dessen ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René NICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Difembach-Lès-Hellimer ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 6**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**
M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;

Point n° 6a

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif Principal pour l'exercice 2024.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 53.976.983,04 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	11 193 826,51	11 193 826,51
Fonctionnement	42 783 156,53	42 783 156,53
TOTAUX	53 976 983,04	53 976 983,04

Les principales recettes qui contribuent à l'équilibre de ce budget sont :

- le produit de la fiscalité mixte additionnelle	3 269 076 €
- le produit de la Contribution Foncière des Entreprises	7 401 379 €
- Le produit de l'IFER	3 461 064 €
- La DCRTP	431 115 €
- Le versement GIR	866 981 €
- Le produit du versement transport	2 000 000 €
- La TASCOT	327 451 €
- Le produit FNB	119 006 €
- Le produit des Allocations Compensatrices (TF et CFE)	5 952 702 €
- La fraction de TVA	1 755 372 €
- Fraction compensatoire de la CVAE	4 607 228 €
- La dotation d'intercommunalité	821 265 €
- La dotation de compensation (FPU)	3 110 514 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président ou son Représentant à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELDMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 6b

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe Centre de Fret.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif Annexe du Centre de Fret pour l'exercice 2024.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 170.662,50 € pour les dépenses et 608.401,08 € pour les recettes ; détaillés comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	35 500,00	473 238,58
Fonctionnement	135 162,50	135 162,50
TOTAUX	170 662,50	608 401,08

Les dispositions de l'article L. 1612-7 du CGCT précisent « A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Concernant le Budget Primitif 2024 du Centre de Fret, les conditions ci-dessus sont remplies.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- Conseillers élus : 79 • En exercice : 79.....

• Présents : 42

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,

MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTI MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.

• Absent représenté par leur suppléant : 0

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21

M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle FILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDÉMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de Porcellette à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothar GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;

• Absents excusés : 5

M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• Absents non excusés : 11

M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tanquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 6c

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe ZI FURST.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif Annexe de la Zone Industrielle de FURST pour l'exercice 2024.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 158 545,83 € pour les dépenses et 417 863,96 € pour les recettes, détaillés comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	81 483,83	340 801,96
Fonctionnement	77 062,00	77 062,00
TOTAUX	158 545,83	417 863,96

Les dispositions de l'article L. 1612-7 du CGCT précisent « A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Concernant le Budget Primitif 2024 de la ZI FURST, les conditions ci-dessus sont remplies.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWski,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altville ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesien ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Diesien ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de Macheren ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Pelt-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 6d

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe Bâtiment Relais – Centre de Relations Clients.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif Annexe bâtiment-relais – Centre de relations clients pour l'exercice 2024.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 157.121,20 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	102 321,20	102 321,20
Fonctionnement	54 800,00	54 800,00
TOTAUX	157 121,20	157 121,20

Ce budget est équilibré par une subvention d'équilibre du budget principal de 39.295,00 € pour la section de fonctionnement et par une avance d'équilibre du budget principal d'un montant de 42.303,56 € pour la section d'investissement.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTI MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Mariella NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheran à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheran ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheran ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Villar) ;

Point n° 6e

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe « Zones d'aménagement de terrains ».

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif Annexe « Zones d'aménagement de terrains » pour l'exercice 2024.



Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 41 649 452,43 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	23 694 801,07	23 694 801,07
Fonctionnement	17 954 651,36	17 954 651,36
TOTAUX	41 649 452,43	41 649 452,43

Ce budget est équilibré :

- par les recettes liées à la location des bâtiments pour la section de fonctionnement,
- par une prévision d'emprunt de 2.300 000,00 € et une avance du Budget Principal de 502.143,18 € pour la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 6f

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Rattaché des Ordures Ménagères.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif rattaché des Ordures Ménagères pour l'exercice 2024.



Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 12.724.696,01 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	1 766 548,99	1 766 548,99
Fonctionnement	10 958 147,02	10 958 147,02
TOTAUX	12 724 696,01	12 724 696,01

La section d'investissement de ce budget est essentiellement équilibrée par le versement de la dotation forfaitaire d'1,5 millions d'euros adopté par le Conseil Communautaire en séance du 12 décembre 2023, point n°24.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myra BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonda SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahla NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérg-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 6g

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe de la Maison France Services (MFS).

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif Annexe de la MFS (Maison France Services) pour l'exercice 2024.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 154.080,39 € pour les dépenses et 161.499,38 € pour les recettes, détaillés comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	7 100,00	14 518,99
Fonctionnement	146 980,39	146 980,39
TOTAUX	154 080,39	161 499,38

La section de fonctionnement de ce budget est équilibrée par les subventions versées par l'Etat (40.000 €) et par une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 105.480,39 €.

Les dispositions de l'article L. 1612-7 du CGCT précisent « A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Concernant le Budget Primitif 2024 de la MFS, les conditions ci-dessus sont remplies.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** * En exercice : 79.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOIT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYNY, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTI MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altville ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Dießen ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYNY, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 6h

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Rattaché Eau Potable.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

M. YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de budget primitif Eau Potable pour l'exercice 2024.



Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 6 589 915,54 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	1 600 428,84	1 600 428,84
Fonctionnement	4 989 486,70	4 989 486,70
TOTAUX	6 589 915,54	6 589 915,54

Ce budget est équilibré par les redevances d'eau pour la section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

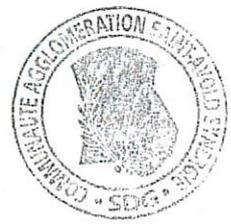
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Pelit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 6i

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Assainissement Collectif et Non Collectif.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif Assainissement Collectif et Non Collectif pour l'exercice 2024.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 15 807 848,13 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	8 269 616,76	8 269 616,76
Fonctionnement	7 538 231,37	7 538 231,37
TOTAUX	15 807 848,13	15 807 848,13

Ce budget est équilibré par les redevances d'assainissement pour la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, celle-ci est équilibrée par la prévision de souscription d'un emprunt à hauteur de 1.000.000 € et par les subventions notifiées et restant à percevoir.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

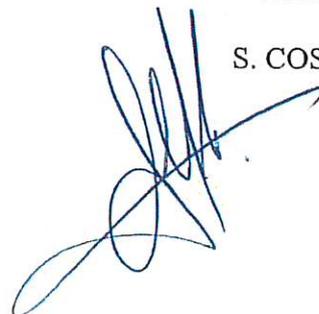
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWski,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altwiller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesem ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Differbach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaélan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 6j

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Eaux Pluviales Urbaines.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif Eaux Pluviales Urbaines pour l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_06J-DE



Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 2.015.878,39€ pour les dépenses et 2.461.429,53 € pour les recettes, détaillés comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	879 277,40	1 324 828,54
Fonctionnement	1 136 600,99	1 136 600,99
TOTAUX	2 015 878,39	2 461 429,53

Les dispositions de l'article L. 1612-7 du CGCT précisent « A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées. »

Concernant le Budget Primitif 2024 des Eaux Pluviales Urbaines, les conditions ci-dessus sont remplies.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold SynergieSource d'initiatives,
NATURELLEMENTEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marièle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriame HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Differbach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GARLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 6k

OBJET : Examen et vote du Budget Primitif 2024 – Budget Annexe CET de Valmont.**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur YAHIAOUI présente au Conseil Communautaire le projet de Budget Primitif annexe de la CET de Valmont (Centre d'Enfouissement Technique) pour l'exercice 2024.

Il est arrêté en mouvements budgétaires à la somme de 730.470,00 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Investissement	410 000,00	410 000,00
Fonctionnement	320 470,00	320 470,00
TOTAUX	730 470,00	730 470,00

Ce budget est équilibré une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 200 470,00 € pour la section de fonctionnement et une avance d'équilibre de 188 530,00 € en ce qui concerne la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président à procéder, tout au long de l'exercice budgétaire, aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

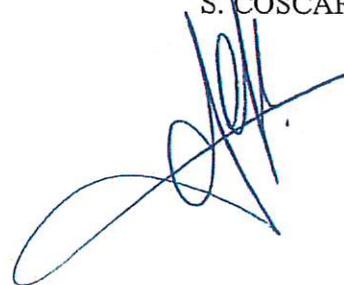
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaélan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 7

OBJET : Versement d'une subvention au profit de l'Amicale du Personnel Intercommunal de la CASAS.

Rapporteur : M. Philippe RENARD, Vice-Président

En vertu des dispositions de la loi du 19 février 2007 qui régissent les mesures d'actions sociales en faveur du personnel des collectivités locales, permettant notamment de garantir l'accès à l'action sociale de tous les agents des collectivités locales et de l'homologation donnée par le Conseil Communautaire d'autoriser la poursuite de l'Amicale du Personnel Intercommunal,

en séance du 1^{er} mars 2017, point n°19, M. le Président de l'Amicale a sollicité auprès de M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, une subvention au titre de l'année 2024, d'un montant de 80 000 €.

Ce montant est en augmentation par rapport aux années précédentes (60.000 €) en raison du nombre croissant d'amicalistes, notamment l'effectif des Régies d'Eau, d'Assainissement et de la Collecte des Déchets Ménagers. Eu égard à l'augmentation de la subvention sollicitée, les Membres de l'Amicale ont adhéré à une augmentation de leur participation à l'octroi des Chèques-Vacances, passant ainsi de 100 € à 120 € (membres avec enfant) et de 120 € à 140 € (membres sans enfant).

Par ailleurs, en accord avec le Comité de l'Amicale, M. le Président de la CASAS a souhaité organiser en l'année 2024, une Fête du Personnel qui récompensera le personnel méritant, avec l'attribution de médailles du travail, et le personnel partant en retraite.

Aussi, le montant sollicité ne représentant que 1,67 % du Budget Principal, celui-ci permettra de mener à bien les actions prévues au courant de la présente année, budget prévisionnel ci-joint.

Enfin, il est rappelé que l'Amicale du Personnel de la CASAS est ouvert aux communes membres de la CASAS qui ne possèdent pas d'Amicale, étant précisé que les Conseils Municipaux des communes sollicitant cette adhésion pour leur personnel, participeront financièrement à l'octroi des chèques-vacances.

Au vu de ce qui précède et après avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie à inscrire les crédits nécessaires, soit 80 000 € au Budget Primitif 2024,
2. Autoriser le versement de ladite subvention en faveur de l'Amicale du Personnel Intercommunal de la Communauté d'Agglomération ;
3. Habilitier M. le Président ou son Représentant à comparaître à la signature de la convention financière à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et l'Amicale du Personnel Intercommunal de la Communauté d'Agglomération, en lui donnant tous pouvoirs utiles à cette mise en œuvre.

PJ : Budget Prévisionnel

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



BUDGET FINANCIER PREVISIONNEL 2024

RECETTES		DEPENSES	
Cotisation Amicale 2024 : 159 adhérents à 30 € 7 retraités à 10 €	4 770 € 70 € = 4 840 €	Cartes cadeaux Noël des enfants : 40€/enfant : 71 enfants	2 840 €
Subvention CASAS	80 000 €		
Chèques-vacances : 159 souscriptions	21 040 €	Chèques-vacances :	66 410 € (+ 900 € frais d'envoi + commission)
Participation Agents : Avec enfant : 120 € Sans enfant : 140 €	61x120= 7 320€ 98x140=13720 €	Participation Amicale CASAS : Avec enfant : 430 € Sans enfant : 410 €	61x430=26230 € 98x410=40180€
Participations des communes aux chèques-vacances : Altviller Lachambre Valmont	10 780 € 1 250 € 1 230 € 8 300 €		
Vide-greniers Sortie VTT Journée famille Journée Paintball Cinéma en plein-air Soirée années 80		Vide-Greniers Sortie VTT Journée famille Journée Paintball Cinéma en plein-air Soirée années 80	18 680 €
Sortie Enfants Europa Park	1 060 €	Sortie Enfants Europa Park	3 610 €
Marché de Noël	795 €	Marché de Noël	1 075 €
		Fête du Personnel	25 000 €
TOTAL	118 515 €	TOTAL	118 515 €

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....
- **Présents** : 42
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTI MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant** : 0
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 21
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabriella PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altville ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAVSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés** : 5
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés** : 11
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Béring-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 8

OBJET : Modification de la composition du Comité d'Exploitation de la Régie Communautaire de Collecte des Ordures Ménagères.

Rapporteur : M. Jean MEKETYN, Vice-Président

Par délibérations du 14 novembre 2023, point n°14, et du 12 décembre 2023, point n°7, notre assemblée communautaire a procédé à la désignation des membres du Comité d'Exploitation de la Régie de Collecte des Ordures Ménagères.

M. le Président de la CASAS ayant enregistré la candidature de l'Association Nationale 'Consommation, Logement et Cadre de Vie' (CLCV) avec antenne à St Avold, invite le Conseil Communautaire à faire adhérer, au titre de membre représentant les usagers, la candidature de l'Association 'Consommation, Logement et Cadre de Vie'.

En conséquence, la composition du Comité d'Exploitation de ladite Régie se composera comme suit :

- 18 membres du Conseil Communautaire ;
- 1 membre représentant du Personnel ;
- 2 membres représentant les usagers ;
- 2 membres pour leurs compétences.

soit 23 membres.

Décision du Conseil Communautaire :

Après quelques échanges sur les différentes problématiques rencontrées avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la gestion des ordures ménagères et des sacs de tri transparents, ainsi que les nuisances perçues par les communes lorsque ces sacs transparents ne sont pas relevés pour cause de non-conformités, plus aucune observation n'est formulée.

La délibération est adoptée à l'unanimité étant précisé que les statuts de ladite Régie de Collecte seront modifiés en conséquence par la nouvelle composition homologuée ce jour par l'assemblée communautaire.

PJ1 : statuts modifiés

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA





Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie

Statuts de la Régie de Collecte des Ordures Ménagères

SOMMAIRE

I.	Statut juridique – Création	3
II.	Dénomination	3
III.	Objet	3
IV.	Siège de la Régie	4
V.	Durée	3
VI.	Conseil d'exploitation	4
VI.1	Composition	4
VI.2	Fonctionnement	5
VI.3	Présidence du conseil d'exploitation	6
VII.	Directeur	6
VII.1	Nomination	6
VII.2	Missions	6
VIII.	Représentant légal de la Régie	7
IX.	Compétences du conseil communautaire	7
X.	Compétences du conseil d'exploitation	7
XI.	Régime budgétaire et comptable	8
XII.	Dotations initiales	8
XIII.	Emprunts	9
XIV.	Agent comptable	9
XV.	Régime des biens	9
XVI.	Personnel	9
XVII.	Modification des statuts	9
XVIII.	Fin de la Régie	9

I. Statut juridique – Création

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (ci-après « la CASAS ») exerce la compétence de la collecte des déchets ménagers conformément aux dispositions statutaires à compter du 1^{er} janvier 2024.

Une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service public à caractère industriel et commercial (SPIC, le service étant financé par la REOM) de collecte des Ordures Ménagères (ci-après « la Régie ») est créée et administrée conformément aux dispositions applicables du code général des collectivités territoriales (ci-après « CGCT ») et aux présents statuts.

La Régie ne dispose pas de la personnalité morale.

II. Dénomination

La Régie est dénommée « Régie autonome du service public de collecte des Ordures Ménagères de la CASAS ».

III. Objet

La Régie exploite le service public à caractère industriel et commercial (SPIC) de collecte des Ordures Ménagères tel que mentionné à l'article L. 5216-5 du CGCT et à l'article 5 des statuts de la CASAS, conformément à l'arrêté préfectoral DCL / 1-104 du 14 avril 2023.

La Régie a la charge d'assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés, conformément aux articles L. 2224-13 et suivants du CGCT.

L'activité de la Régie s'exerce dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La compétence de la Régie s'exerce sur tout le territoire de la CASAS.

IV. Siège de la Régie

Le siège de la Régie est fixé au siège de la CASAS à savoir :
10-12 rue du Général de Gaulle
57500 Saint-Avold

Les membres du conseil d'exploitation pourront valablement se réunir au siège de la Régie ou dans tout autre lieu situé sur le territoire d'une commune, membre de la CASAS.

V. Durée

La Régie est constituée pour une durée illimitée à compter du 1^{er} janvier 2024.

VI. Conseil d'exploitation

VI.1 Composition

Le conseil d'exploitation (ci-après « CE ») est composé de 23 membres à voix délibérative répartis de la manière suivante (R.2221-4 CGCT) :

- 18 élus au sein du conseil communautaire ;
- 5 personnalités qualifiées dont :
 - 1 membre représentant le personnel de la Régie ;
 - 2 membres représentant les usagers, désignés par le conseil communautaire sur proposition de son Président ;
 - 2 personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences, désignées par le conseil communautaire sur proposition de son Président.

Les membres du CE sont désignés par le conseil communautaire, sur proposition du Président du conseil communautaire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes (R.2221-5 CGCT).

Les élus au sein du conseil communautaire doivent détenir la majorité des sièges du CE (R.2221-6 CGCT).

Tous les membres du CE sont nommés pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat des membres issus du conseil communautaire (R.2221-4 et R.2221-5 CGCT).

Les membres du CE doivent jouir de leurs droits civils et politiques (R.2221-7 CGCT).

Les membres du CE ne peuvent (R.2221-8 CGCT) :

- Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la Régie ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leur concours à titre onéreux à la Régie.

En cas d'infraction, à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat soit par le CE à la diligence de son Président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du Président du conseil communautaire (R.2221-8 CGCT).

La qualité de membre du CE se perd, pendant la durée du mandat :

- Par délibération du conseil communautaire ;
- Par délibération du CE, sur demande de son Président ;
- Par démission de la propre initiative du membre concerné.

En cas de déchéance ou de démission d'un membre du CE, il appartiendra au conseil communautaire de pouvoir à son remplacement et de désigner un nouveau membre. Dans ce cas, la durée du mandat sera égale à la durée restante à effectuer par le membre remplacé. Ce renouvellement sera effectué dans les plus brefs délais.

VI.2 Fonctionnement

Le CE se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président (R.2221-9 CGCT).

Il est en outre réuni :

- A la demande du Président du conseil communautaire ;
- Chaque fois que le Président du CE le juge utile ;
- Sur demande du préfet ;
- Sur demande de la majorité de ses membres (R.2221-9 CGCT).

L'ordre du jour est arrêté par le Président du CE (R.2221-9 CGCT).

Les membres du CE sont convoqués par courrier adressé à leur domicile ou par tout autre moyen permettant de rapporter date certaine à l'envoi, au moins cinq jours francs avant la date de la réunion.

Toutefois, en cas d'urgence, ce délai peut être abrégé à l'initiative du Président du CE sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Président du CE doit rendre compte des motifs et mobiles qui lui ont paru de nature à justifier la réduction du délai, dès l'ouverture de la séance.

Les séances du CE ne sont pas publiques (R.2221-9 CGCT).

Le Directeur de la Régie assiste aux séances avec voix consultative, sauf lorsqu'il est personnellement concerné par l'affaire en discussion (R.2221-9 CGCT).

Un membre du CE peut donner mandat à un autre membre pour le représenter à une séance. Aucun membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

Le président du CE peut inviter au CE, toute personne dont il juge la présence utile en fonction de l'ordre du jour. Cette personne ne peut pas prendre part aux votes.

Le CE ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres en exercice sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le CE est de nouveau convoqué dans les mêmes délais et avec le même ordre du jour. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres en exercice présents ou représentés.

Les délibérations sont prises à la majorité de suffrages exprimés. En cas de partage égal des voix, celle du Président du CE est prépondérante (R.2221-9 CGCT).

Le CE adoptera le règlement intérieur de la Régie dans les six mois suivant son installation.

Les fonctions de membre du CE sont exercées à titre gratuit (R.2221-10 CGCT). Toutefois, les frais de déplacement engagés par les administrateurs pour se rendre aux réunions du CE peuvent être remboursés, par justificatifs, dans les conditions définies par les décrets n°2001-654 du 19 juillet 2001 et n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements de personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (R.2221-10 CGCT) ou de tout texte venant à les modifier ou à les substituer.

VI.3 Présidence du conseil d'exploitation

Le CE élit en son sein son Président et un ou plusieurs Vice-Présidents (R.2221-9 CGCT).

Le Président est obligatoirement issu du conseil communautaire et est élu pour la période de son mandat communautaire.

En cas de déchéance ou de démission, le CE élit en son sein un nouveau Président ou Vice-Président. Dans cette hypothèse, le mandat sera égal à la durée du mandat restant à effectuer par le Président ou Vice-Président remplacé.

L'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à trois tours et à bulletin secret. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour, et l'élection a lieu alors à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat élu est celui qui est le plus âgé.

VII. Directeur

VII.1 Nomination

Le Directeur de la Régie est désigné par délibération du conseil communautaire et nommé par le Président du conseil communautaire (R.2221-14 et R.2221-67 CGCT). Le Président du conseil communautaire met fin à ses fonctions dans les mêmes formes (R.2221-67 CGCT).

Les fonctions de Directeur sont incompatibles avec un mandat électif politique détenu dans la ou les collectivités intéressées ou dans une circonscription incluant cette ou ces collectivités. Les fonctions de Directeur sont incompatibles avec celle de membre du conseil d'exploitation de la Régie (R.2221-11 CGCT).

Le Directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans les entreprises en rapport avec la régie, ni occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer de prestation pour leur compte.

En cas d'infraction à ces interdictions, le Directeur est démis de ses fonctions soit par le Président du conseil communautaire, soit par le préfet. Il est immédiatement remplacé (R.2221-11 CGCT).

Le Directeur est un agent de droit public.

La rémunération du Directeur est fixée par le conseil communautaire sur propositions du Président du conseil communautaire, après avis du CE (R.2221-73 CGCT).

VII.2 Missions

Le Directeur assure le fonctionnement de services de la Régie (R.2221-68 CGCT). A cet effet :

- Il prépare le budget ;

- Il procède, sous l'autorité du Président du conseil communautaire, aux ventes et achats courants, dans les conditions fixées par les statuts ;
- Il est remplacé, en cas d'absence ou d'empêchement, par un des agents de la Régie, désigné par le Président du conseil communautaire après avis du CE.

Le Directeur tient le CE au courant de la marche du service (R.2221-64 CGCT).

VIII. Représentant légal de la Régie

Le Président du conseil communautaire est le représentant légal de la Régie et en est l'ordonnateur.

Le Président du conseil communautaire prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du conseil communautaire. Il présente au conseil communautaire le budget de la Régie et son compte administratif.

Le Président du conseil communautaire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer sa signature au Directeur pour toutes les matières intéressant le fonctionnement de la Régie.

IX. Compétences du conseil communautaire

Le conseil communautaire, après avis du CE (R.2221-72 CGCT) :

- Vote le budget de la Régie et délibère sur les comptes ;
- Délibère sur les mesures à prendre d'après les résultats de l'exploitation à la fin de chaque exercice et au besoin en cours d'exercice ;
- Règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel de la Régie ;
- Fixe les tarifs du service ;
- Approuve les programmes d'investissements ;
- Autorise le Président du conseil communautaire à intenter ou soutenir des actions judiciaires, à accepter les transactions.

La commission d'appel d'offres de la Régie (commission de l'article L. 1411-5 du CGCT) est celle de la CASAS.

X. Compétences du conseil d'exploitation

Le CE délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité par la loi ou par les présents statuts (R.2221-64 CGCT).

Le CE est obligatoirement consulté par le Président du conseil communautaire sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la Régie (R.2221-64 CGCT).

Le CE peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle (R.2221-64 CGCT).

Le CE présente au Président du conseil communautaire toutes propositions utiles (R.2221-64 CGCT).

XI. Régime budgétaire et comptable

Les règles de la comptabilité publique sont applicables à la Régie sous réserve des dérogations légales et réglementaires prévues pour les Régies dotées de l'autonomie financière.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Régie font l'objet d'un budget distinct du budget principal de la CASAS (R.2221-69 CGCT).

La Régie sera tenue d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable applicable aux services de collecte des déchets ménagers et assimilés financés par la REOM.

Le Président du conseil communautaire est l'ordonnateur de la Régie et, à ce titre, prescrit l'exécution des recettes et des dépenses.

Le budget de la Régie est préparé par le Directeur (R.2221-68 CGCT) dans les conditions fixées aux articles R.2221-83 et suivants du CGCT.

Le Président du conseil communautaire présente au conseil communautaire le budget et les comptes de la Régie. Le conseil communautaire, après avis du CE, vote le budget de la Régie et délibère sur les comptes (R.2221-72 CGCT).

Les tarifs dus par les usagers de la Régie (REOM) sont fixés par le conseil communautaire après avis du CE. Les tarifs sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de la Régie dans les conditions prévues aux articles L.2224-1, L.2224-2 et L.2224-4 du CGCT.

En cas d'insuffisance des sommes mises à la disposition de la Régie, la Régie ne peut demander d'avances qu'à la CASAS. Le conseil communautaire fixe la date de remboursement des avances (R.2221-70 CGCT).

En fin d'exercice, l'ordonnateur établit le compte administratif et le comptable le compte de gestion. Les comptes sont soumis pour avis au CE avant d'être présentés au conseil communautaire pour adoption.

XII. Dotation initiale

La dotation initiale de la Régie représente la contrepartie des créances et des apports en nature ou en espèces effectués par la CASAS, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition, lesquelles sont mises à la charge de la Régie.

Les apports en nature sont enregistrés pour leur valeur vénale. La dotation s'accroît des apports ultérieurs, des dons et des subventions et des réserves (R.2221-13 CGCT).

Les fonds de la Régie sont déposés auprès du Trésor Public.

XIII. Emprunts

Les emprunts souscrits préalablement à la création de la Régie seront affectés au budget annexe de la Régie. Les nouveaux emprunts seront souscrits par la CASAS et affectés au budget annexe de la Régie.

XIV. Agent comptable

Les fonctions de comptable de la Régie sont remplies par le comptable de la CASAS.

XV. Régime des biens

Le CASAS affectera en jouissance à la Régie les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à la réalisation de son objet.

XVI. Personnel

Compte tenu de la nature industrielle et commerciale de l'activité, les agents recrutés ou affectés par la CASAS au bon fonctionnement de la Régie sont des agents contractuels de droit privé, à l'exclusion du Directeur et du comptable.

Le recours par la Régie à du personnel de droit public sera possible dans le cadre de détachements ou de mises à disposition.

XVII. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés selon les mêmes modalités que celles ayant conduit à leur adoption.

XVIII. Fin de la Régie

La Régie cesse son exploitation en exécution d'une délibération du conseil communautaire (R.2221-16 CGCT).

La délibération du conseil communautaire décidant de renoncer à l'exploitation de la Régie détermine la date à laquelle prennent fin les opérations de celle-ci.

Les comptes sont arrêtés à cette date. L'actif et le passif de la Régie sont repris dans le budget principal de la CASAS.

Le Président du conseil communautaire est chargé de procéder à la liquidation de la Régie.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_08-DE



Il peut désigner par arrêté un liquidateur dont il détermine les pouvoirs. Le liquidateur a la qualité d'ordonnateur accrédité auprès du comptable. Il prépare le compte administratif de l'exercice qu'il adresse au préfet du département, siège de la Régie, qui arrête les comptes (R.2221-17 CGCT).

Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le comptable. Cette comptabilité est annexée à celle de la CASAS. Au terme des opérations de liquidation, la CASAS corrige ses résultats de la reprise des résultats de la Régie, par délibération budgétaire (R.2221-17 CGCT).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabriella PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de Macheren ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintranga) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Pett-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 9

OBJET : Zone de l'EUROPORT à St Avold – Cession d'une parcelle au profit de la Société GazelEnergie ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer.

Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

La parcelle située devant les sociétés TotalEnergies et GazelEnergie, cadastrée initialement, section 47 n°1586, avait été découpée en deux pour que chaque société puisse faire la demande d'acquisition de la parcelle attenante à leurs terrains. En ce sens, le Conseil Communautaire du 13 septembre 2023 point n°4 a d'ores et déjà entériné la cession d'un terrain,

cadastré section 47 n°2120 d'une contenance de 1 499 m², au profit de la société TotalEnergies anciennement Kernaman à la zone de l'Europort de Saint-Avold.

De ce fait, Monsieur le Président a été sollicité par la société GazelEnergie pour l'acquisition de la parcelle contiguë à leur terrain à savoir la parcelle cadastrée, section 47 n°2121 d'une contenance de 940 m².

La Commission de Développement Economique réunie le 13 février 2024 a émis un avis favorable à propos de ce projet et invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Confirmer la cession au profit de la société GazelEnergie ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer, au prix de 5 € HT le m² auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur et étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'actes.
- 2) Autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à comparaître à la signature de l'acte notarié et lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

*PJ: Plan du terrain
Avis du Domaine
Procès-verbal d'arpentage*

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_09-DE

S²LOW
302 - S10



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction des Finances publiques de la Moselle
Pôle d'évaluation domaniale
1 rue François de Curel
BP 41 054
57 036 METZ Cedex 1
Mél : ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Metz, le 26 février 2024

**Le Directeur départemental des Finances
publiques de la Moselle**

à

**Monsieur le Président
Communauté d'agglomération
« Saint-Avold Synergie »**

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Alain BASTIEN
Courriel : alain.bastien1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 87 52 96 65
Réf : 16419906 / 2024-57606-14278

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE



Nature de l'opération : Cession d'un terrain constructible en zone d'activité économique.

Adresse du terrain : Zone de l'Europort, 57 500 Saint-Avold, Moselle.

Valeur minimale : 300 €/are.

1 - CONSULTANT

Consultant : Communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », 10-12 rue du Général de Gaulle, 57 500 Saint-Avold.

Affaire suivie par : Mme BECKER, Service « Commerce – Habitat – Développement économique ».

2 - DATES DE SUIVI

Date de consultation :	22 février 2024
Date de report négocié :	-
Date de visite :	-
Date du dossier complet :	22 février 2024

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

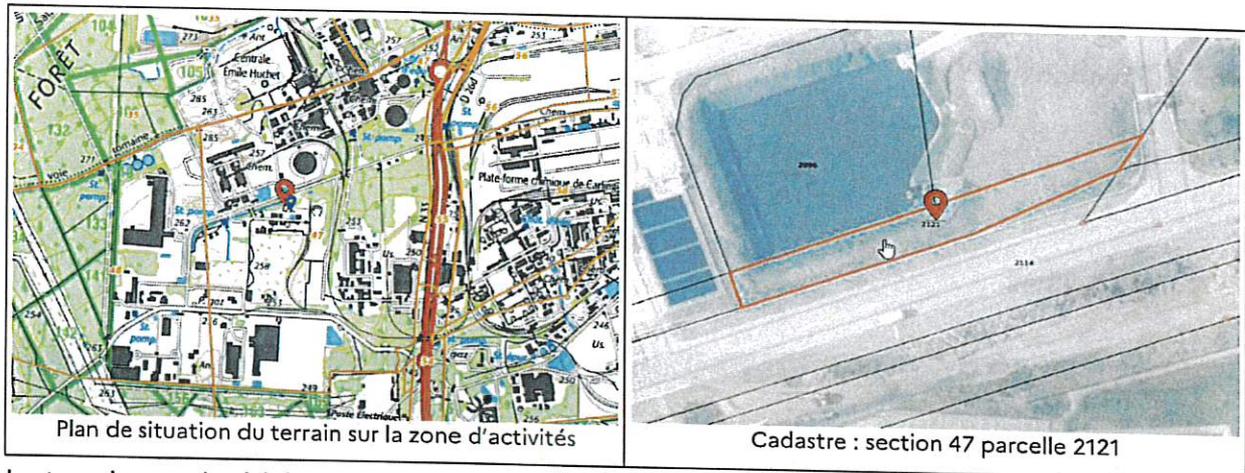
Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016:	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

La communauté d'agglomération souhaite céder un terrain sur la Zone de l'Europort à Saint-Avold. La cession devrait se faire au profit de la société GAZELENERGIE, sur la base de 500 €/are.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale



Le terrain est situé à l'ouest de la plateforme chimique de Carling-St-Avold, au nord de Saint-Avold, une commune membre de la communauté d'agglomération « Saint-Avold Synergie », dans l'arrondissement de Forbach-Boulay, en Moselle.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le terrain cessible est enclavé, entre la route de Haslach et un bassin de rétention d'eau, sur le site de la centrale Émile Huchet.

4.3. Références cadastrales

Section 47 parcelle n°2121, d'une contenance de 9 a 40 ca. Cette parcelle résulte de la subdivision de la parcelle n°1586 de la section 47.¹

4.4. Descriptif

Le terrain, d'environ 105 mètres de long sur 9 mètres de large, est enclavé. Il ne dispose pas d'accès direct sur la voirie. Situé au sud d'un bassin de rétention d'eau, dont il constitue la berge, il est en nature d'espace vert.

¹ PV d'arpentage du 25 août 2022, certifié le 10 novembre 2022.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriétaire

Communauté d'agglomération « Saint-Avold - Synergie ».

5.2. Situation locative

Libre.

6 - URBANISME

Commune	Evènement	Prescription	Arrêt	Enquête Publique ou P.D.U.	Début	Fin	Reception Conclusion	Approbation	Exécutoire
SAINT-AVOLD	Élaboration POS/PLU	07/06/73		-	17/10/78	15/11/78		15/09/1981	
SAINT-AVOLD	Modification POS/PLU	20/09/16						04/04/2017	19/04/2017
SAINT-AVOLD	Mise à Jour POS/PLU	-						10/07/2017	
SAINT-AVOLD	Mise à Jour POS/PLU	-						06/06/2018	
SAINT-AVOLD	Modification POS/PLU	09/01/19		28/03/19	25/04/19	27/05/19	04/06/19	09/10/2019	22/10/2019
SAINT-AVOLD	Mise à Jour POS/PLU	-						20/06/2019	
SAINT-AVOLD	Mise à Jour POS/PLU	-						23/06/2021	
SAINT-AVOLD	Modification POS/PLU	16/02/22		30/08/22	18/09/22	21/01/22		31/01/2023	
SAINT-AVOLD	Révision POS/PLU	07/06/22							
SAINT-AVOLD	Mise à Jour POS/PLU							03/10/2023	

La commune de Saint-Avold dispose d'un document d'urbanisme depuis 1981. La dernière modification du PLU est exécutoire depuis le 22 octobre 2019. La dernière mise à jour a été approuvée le 3 octobre 2023. Le terrain est situé en zone « Ux » du PLU, une zone réservée essentiellement aux activités économiques. Les règles urbanistiques sont celles qui sont généralement appliquées dans ce type de zone. La parcelle est par ailleurs concernée par le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint-Avold, depuis le 22 octobre 2013. Le terrain est donc constructible, sous réserve de respecter la vocation économique de la zone.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

L'évaluation a été réalisée par la méthode de comparaison, à partir d'une étude du marché foncier local, en recherchant des termes de comparaison récents, sur la commune. La méthode de comparaison directe, s'appuyant sur les prix unitaires, a été privilégiée.

8 - ÉTUDE DE MARCHÉ

La valeur vénale du terrain a été déterminée en recherchant des transactions récentes sur le marché foncier local. Les ventes récentes en zone « UX » étant rares à Saint-Avold, la recherche a été étendue à d'autres zones d'activités de la communauté d'agglomération.

Localisation	Date de la transaction	Section	Parcelle	Zone	Superficie	Prix (HT)	Prix unitaire (€/are)	Observations
SAINT-AVOLD Route de Haslach Zone de l'Europort	04/01/2024	47	2120	Ux	14,99 a	7 495,00 €	500,00 €/a	Terrain constructible en ZA. Vente CASAS-TOTALENERGIES)
FOLSCHVILLER Parc industriel de Furst	01/08/2022	08 08 08	212 215 217	1AUX	30,02 a	15 010,00 €	500,00 €/a	Terrain à bâtir viabilisé sur Parc industriel de Furst (vente CASAS)
FOLSCHVILLER Parc industriel de Furst	18/02/2022	08	185	1AUX	50,00 a	25 000,00 €	500,00 €/a	Terrain à bâtir viabilisé sur Parc industriel de Furst (vente CASAS)
VALMONT Parc industriel de Furst	06/07/2021	29	55	UX	22,14 a	10 000,00 €	451,67 €/a	Terrain constructible en zone d'activités
VALMONT ZA Actival Rue du Gal De Gaulle	30/03/2021	19	160	UX3	26,53 a	10 612,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible en zone d'activités
VALMONT ZA Actival Rue du Gal De Gaulle	30/03/2021	19	161	UX3	26,49 a	10 596,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible en zone d'activités
PORCELETTE zone du « Composite Park »	28/09/2020	24	29	Constructible	124,50 a	37 350,00 €	300,00 €/a	Terrain constructible en zone d'activités (bassin de rétention d'eau)
PORCELETTE Zone du Grunhof	17/09/2020	27 27	98 92	Constructible	261,37 a	104 548,00 €	400,00 €/a	Terrain constructible en zone d'activités

Sur ce secteur, l'analyse des ventes portant sur des terrains situés en zone d'activité économique montre un marché homogène. Les prix unitaires vont de 300 €/a à 500 €/a, conformément à la délibération du conseil de la communauté d'agglomération « Saint-Avold - Synergie » du 12 septembre 2017, portant sur le prix des terrains sur les zones d'activités communautaires. Il convient de noter que la dernière vente observée en janvier 2024, à 500 €/a, concerne précisément une parcelle mitoyenne du terrain à évaluer, issue aussi de la subdivision de la parcelle 1586. On notera également que la transaction à 300 €/a, observée sur la zone du « Composite Park » de Porcellette, concerne aussi un terrain avec un bassin de rétention d'eau.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Compte tenu du marché sur les zones d'activités du secteur, la valeur vénale du terrain doit se situer entre 300 €/a et 500 €/a. S'agissant d'une cession, la valeur basse de 300 €/a pourra être retenue, comme valeur minimale. Sur cette base, la valeur minimale du terrain peut se calculer de cette manière :

Références cadastrales	Emprise concernée	x	Prix unitaire	=	Valeur (HT)
Section 47 n°2121	9,40 are	x	300,00 €/are	=	2 820,00 €
<i>Montant arrondi à</i>					2 800,00 €

Sur une base de 9 a 40 ca, la valeur minimale de la parcelle 2121 s'établit ainsi à 2 820,00 €, montant arrondi à 2 800,00 €. Cette valeur est exprimée hors taxes et hors droits.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable 18 mois.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des informations communiquées par le consultant, et des éléments en possession du service à la date du présent avis. S'agissant d'une opération de cession, la communauté d'agglomération « Saint-Avold-Synergie » est naturellement libre de vendre le terrain au mieux de ses intérêts, au-dessus de la valeur minimale indiquée. Le prix de cession envisagé n'appelle donc aucune observation. Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si les règles d'urbanisme applicables au terrain étaient appelées à changer avant la cession.

12 - COMMUNICATION À DES TIERS ET SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs, conformément à la loi du 17 juillet 1978, sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles. Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel. En cas de communication publique, il appartient au destinataire de cet avis d'occulter les données concernées.

Pour le Directeur départemental des Finances
Publiques et par délégation,

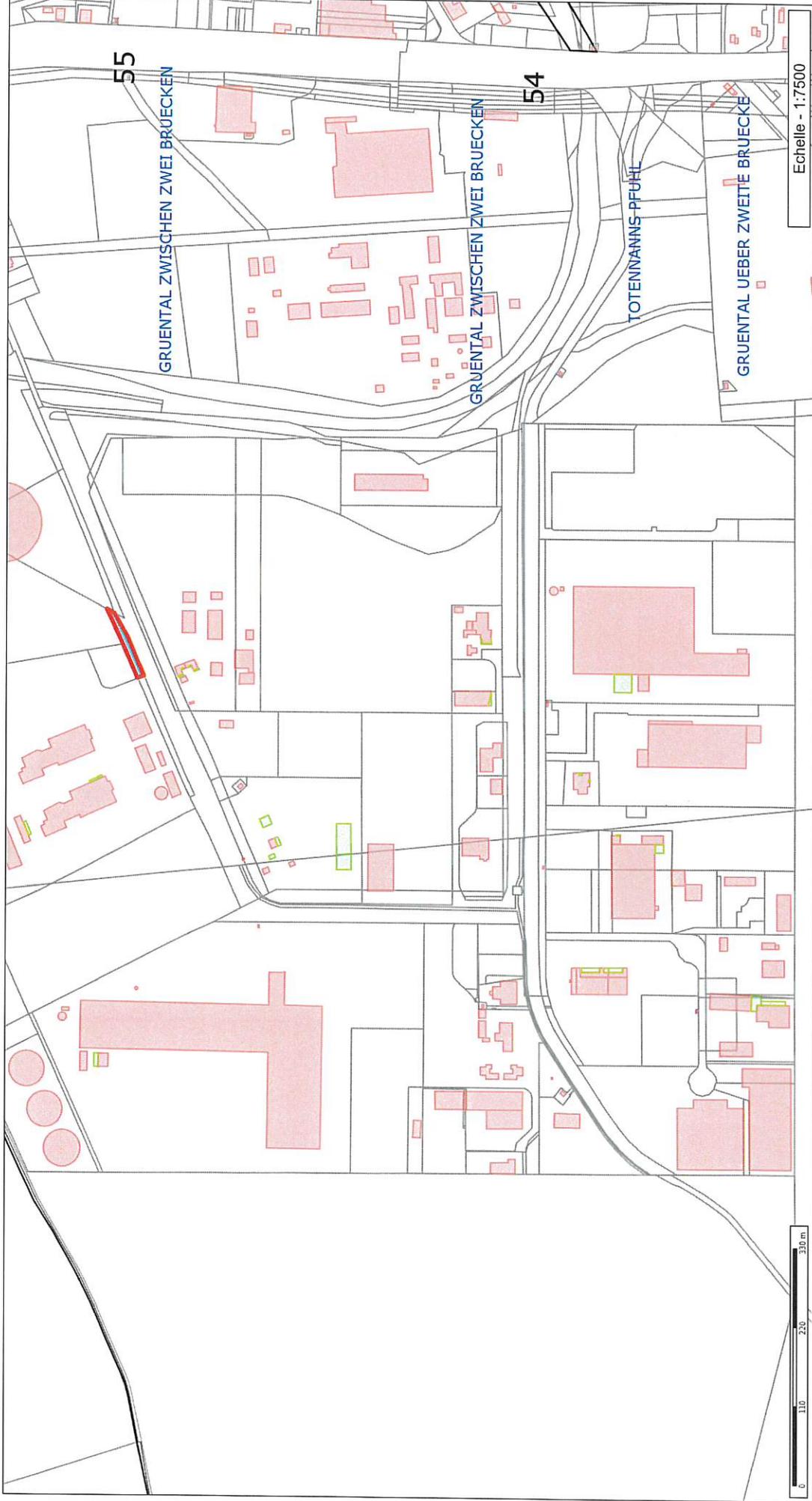


Alain BASTIEN

Inspecteur des Finances Publiques

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_09-DE

Parcelle GAZELENERGIE



Echelle - 1:7500

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



22144

Département

MOSELLE

Commune

SAINT AVOLD

Tribunal d'instance

SARREGUEMINES

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

4357C

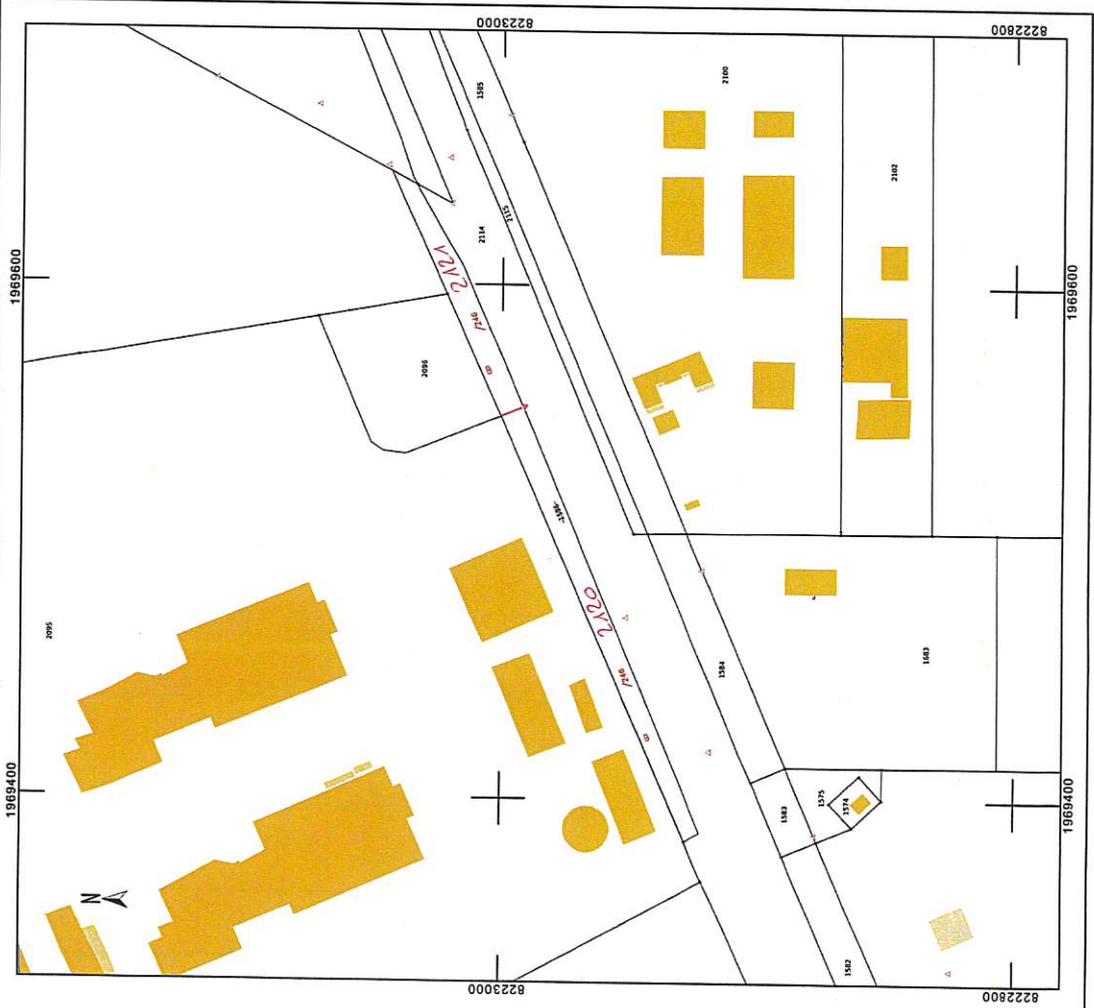
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
FORBACH
1, rue Félix Barin 57000
57600 FORBACH
Tél. 03.87.29.34.70 - fax 03.87.29.34.74
plc.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
Jean-Jacques BOUR
49 bis Bd de Lorraine
57500 ST-AVOLD - Tél. 03.87.92.19.78
N° D'INSCRIPTION 4090

Département : MOSELLE
Commune : ST AVOLD
Section : 47
Feuille : 000 47 01
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000
Date d'édition : 02/05/2022
(luxeu horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Intérieur et des Comptes publics



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_09-DE

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

No D'ORDRE
DU DOCUMENT
4357 C

Section 47 Numéros : 1586

PERSONNE AGRÉÉE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À SAINT AVOLD, le 25 Août 2022

Le Géomètre-expert,

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
Jean-Jacques BOUR
49 bis Bd de Lorraine
57500 ST-AVOLD - Tél. 03.87.92.19.78
N° D'INSCRIPTION 4090

CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

À Mols le 08 NOV 2022

L'Inspecteur,

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER DE MEIZ
Fabricio FUCHS
Inspecteur
des Finances Publiques



SITUATION NOUVELLE

SECTION	PARCELLAIRE Numéro	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ha	a	ca	Designation des bâtiments	
		FEUILLET	Numéro d'ordre						
7	8	9		10	11	12			
				Leudit : Kesselbuhl					
47	1 2120 246			CASAS	14	99		terrain	
47	2 2121 246			CASAS	9	40		terrain	
TOTAL								24	39

SITUATION ANCIENNE

SECTION	PARCELLAIRE Numéro	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance		Nature de culture Designation des bâtiments	
		FEUILLET	Numéro d'ordre		ha	a		ca
1	2	3		4	5	6		
47	1586			CASAS	24	39	terrain	
TOTAL							24	39

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire de Macheren ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 10

OBJET : Signature d'une convention d'occupation précaire tripartite – Mise à disposition d'une parcelle au profit de la Société STOCKMEIER au niveau de la Cokerie de Carling.

Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

VU la Convention de projet du 28 octobre 2022 ainsi que ces avenants du 27 juin 2022 et du 26 mai 2023 signés entre l'Etablissement Public Foncier de Grand Est et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

En accord avec la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, la société Stockmeier développe un projet d'implantation industrielle sur des espaces positionnés en continuité nord des anciennes cokeries de Carling. Le projet prévoit une desserte par la rue de Metz ou route de Sarrelouis, et nécessite la réalisation d'un accès sur une parcelle comprise dans l'ensemble des anciennes cokeries appartenant actuellement à l'EPFGE.

Dans l'attente de la cession du site au profit de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, les parties se sont rapprochées pour établir une convention d'occupation précaire non soumise au statut des baux commerciaux, au terme de laquelle, la société Stockmeier sera autorisée à utiliser une partie du foncier des Cokes de Carling, au niveau de la parcelle cadastrée comme suit :

Section 23 parcelle 235 d'une superficie de 943 m²,
Lieu dit : Hochstein.

La présente convention d'occupation tripartite, co-signée entre l'EPFGE, la CASAS et la société Stockmeier sera consentie à un euro symbolique et prendra effet à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 1 an renouvelable tacitement ne pouvant en aucune façon se poursuivre au-delà de la cession de la parcelle par l'EPFGE.

Après avis favorable du Bureau, le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Approuver la convention d'occupation précaire tripartite, consentie à un euro symbolique permettant la mise à disposition de la parcelle concernée au profit de la société Stockmeier (ex Quaron), au niveau de la Cokerie de Carling.
- 2) Autoriser M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold ou son représentant à signer cette convention d'occupation précaire ainsi que tout acte et document utile à cette mise en œuvre.

PJ:

- Plan + Convention d'occupation précaire.

Discussions :

M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de la Ville de L'Hôpital s'étonne de la desserte 'rue de Metz' qui n'avait jamais été évoquée, le carrefour n'étant pas adapté.

M. SCHULER demande que la dénomination de la rue soit vérifiée.

M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services demande l'ajout d'une clause dans la convention afin que la Société QUARON se mette en relation avec M. SCHULER, Maire de la Ville de L'Hôpital pour évoquer la situation réelle des accès évoqués par ce dernier.

L'Assemblée y réserve une suite favorable.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_10-DE



Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération amendée est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. Fabrice MAJEWSKI (L'Hôpital)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Coscarella', written over a faint grid background.



Mise à disposition d'une parcelle au profit de la société Stockmeier

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_10-DE



Echelle - 1:5000

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE NON SOUMISE AU STATUT DES BAUX COMMERCIAUX

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de Grand Est dont le siège est situé rue Robert Blum, 54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX, représenté par son Directeur Général, Monsieur Alain TOUBOL, désigné ci-après par le terme : « l'EPFGE »,

La Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie, représentée par Monsieur Salvatore Coscarella, président, dûment habilité à l'effet des présentes, dénommée ci-après par le terme : « la CASAS »,

D'UNE PART,

L'entreprise Stockmeier France, sise 3 rue de la Buhotiere, 35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro B 301 252 870, représentée par Patrick Nguyen-Duhamel, Président, désignée ci-après par le terme « Stockmeier France »,

D'AUTRE PART,

PREAMBULE :

En vertu de la convention de projet du 28/01/2022 et de ces avenants du 27/06/2022 et du 26/05/2023, entre l'EPFGE et la CASAS,

L'EPFGE réalise le portage foncier du site des anciennes cokeries de Carling.

Le projet d'initiative publique porté par la Communauté d'Agglomération consiste à permettre la réindustrialisation de ce site, et notamment l'implantation d'un projet industriel d'envergure, créateur d'emplois, afin d'optimiser le futur de ce site situé au cœur de la plate-forme de Carling-Saint-Avold. Ce rôle de facilitateur passe par l'acquisition provisoire du site et l'accompagnement opérationnel du processus de cessation d'activité et de traitement des pollutions.

Stockmeier développe, en accord avec la CASAS, un projet d'implantation industrielle, sur des espaces positionnés en continuité nord des anciennes cokeries de Carling. Le projet prévoit une desserte par la rue de Metz, et nécessite la réalisation d'un accès sur une parcelle comprise dans l'ensemble des anciennes cokeries et appartenant donc aujourd'hui à l'EPFGE.

Dans l'attente de la cession du site au profit de la collectivité, les parties se sont rapprochées pour établir la présente convention et permettre l'installation de Stockmeier France.

Le caractère précaire est ici acté par le caractère temporaire du portage foncier exercé par l'EFGE par application de la convention de projet du 28/01/2022 et de ces avenants du 27/06/2022 et du 26/05/2023.

Il n'interdit aucunement à la collectivité de poursuivre le principe de mise à disposition de la parcelle concernée au profit de Stockmeier, une fois l'acquisition du bien réalisée, sous une forme juridique qui sera de son ressort.

CELA ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION – DESTINATION DES LOCAUX

Landes, cadastré sous :

Désignation cadastrale	Adresse ou lieudit	Superficie
Section 23 parcelle 0235	HOCHSTEN	943m2

Stockmeier France déclare bien connaître les lieux pour avoir réalisé ses études d'implantation.

L'EPFGE autorise l'occupant à disposer des lieux pour son usage exclusif, destiné à l'accès au site à venir exploité par Stockmeier France, dont le plan du projet demeure annexé à la présente convention.

Compte tenu de la précédente exploitation du site concerné par la présente convention, Stockmeier France devra se conformer rigoureusement aux prescriptions administratives en vigueur, quelles soient à ce jour connues ou non.

ARTICLE 2 – DUREE – FIN D'OCCUPATION

La présente convention d'occupation est consentie et acceptée à compter du 01/04/2024 pour une durée de 1an renouvelable tacitement ne pouvant en aucune façon se poursuivre au-delà de la cession de la parcelle 23/0235 par l'Epfige.

La convention de projet du 28/01/2022 et ses avenants, prévoit une cession de la parcelle à la CASAS. Lorsque la vente dans les termes et conditions de la convention de projet et de ses avenants, sera réalisée, il appartiendra à la CASAS et à Stokmeier France de conclure tout acte permettant la continuité de jouissance au profit de Stokmeier France.

De convention expresse entre les parties, la présente convention est exclue du champ d'application des articles L.145.1 et suivants du code du commerce et du décret 53-960 du 30 septembre 1953 aux dispositions desquelles les parties entendent formellement déroger.

L'occupant déclare pour sa part, être parfaitement informé qu'il ne pourra bénéficier d'aucune indemnité et qu'il ne pourra de même invoquer un droit au maintien dans les lieux.

Il devra restituer les lieux dès qu'ils auront été libérés et remis en état et au plus tard le dernier jour du préavis qui lui aura été notifié. Il sera établi un état de sortie contradictoire.

Si au mépris de cette clause, l'occupant refusait de libérer les lieux après la date d'expiration de la présente convention, il sera considéré comme occupant sans titre ni droit, et son expulsion aurait lieu en vertu d'une

ordonnance de référé rendue par Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire territorialement compétent, exécutoire par provision.

ARTICLE 3 – REDEVANCE

La présente convention est consentie et acceptée pour une redevance annuelle d'un euro symbolique (1,00 €) payable d'avance avant le 01 avril de chaque année.

ARTICLE 4 – CLAUSE RESOLUTOIRE

A défaut de règlement à son échéance, de tout ou partie de la redevance ou des impôts et charges dûment justifiés, le présent contrat sera résilié de plein droit, un mois après commandement de payer ou sommation d'exécuter rappelant ladite clause, et demeurés sans effet. Si le Preneur refuse de quitter les lieux, il suffira pour l'y contraindre d'une simple ordonnance de référé.

En cas de difficultés et si le Preneur ne jouissait pas raisonnablement des biens faisant l'objet de la présente convention, l'EPFGE procéderait à son expulsion dans les mêmes conditions ci-dessus.

ARTICLE 5 – CHARGES

Les parties conviennent que Stokmeier France devra rembourser à l'EPFGE, dès la 1ere présentation du titre l'ensemble des charges immobilières et locatives comprenant les charges de ville et de police auxquelles les occupants sont ordinairement tenus.

Il remboursera au Propriétaire toutes les taxes locatives que celui-ci aurait payées pour son compte, et qui incombent légalement au locataire.

Stokmeier France entretiendra la parcelle mise à disposition.

ARTICLE 6 – CONGE

Les parties pourront mettre fin à cette convention par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 1 mois.

ARTICLE 7 – CONDITIONS GENERALES

Entretien et travaux

Stockmeier France devra conserver la parcelle louée en bon état d'entretien.

Il supportera toutes les réparations qui seraient nécessaires par suite du défaut d'exécution d'entretien ou de dégradations résultant de son fait ou de celui de sa clientèle ou de son personnel.

Il sera responsable de tous avaries et accidents quelconques qui pourraient résulter de tous services et installations de la parcelle.

Il fera son affaire personnelle de façon que le Propriétaire ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet, de toutes réclamations ou contestations qui pourraient survenir du fait de son activité dans les lieux mis à sa disposition.

Il aura à sa charge toutes les transformations, améliorations et aménagements nécessités par l'exercice de son activité tout en restant vis-à-vis de l'EPFGE garant de toute action en dommages et intérêts de la part des voisins que pourrait provoquer l'exercice de cette activité.

Tous travaux ou aménagement dans les lieux mis à disposition devront faire l'objet d'une autorisation expresse et écrite de l'EPFGE.

Stockmeier France s'engage dans le cadre des utilisations envisagées, à se conformer scrupuleusement aux prescriptions et règlements en vigueur notamment en ce qui concerne l'urbanisme, la voirie, la salubrité, la sécurité, l'environnement, les risques liés à la nature des sols, la réglementation du droit du travail, la protection de l'environnement et de ses espèces protégées, de manière que l'EPFGE ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet.

Stockmeier France fera son affaire de toutes les autorisations administratives et/ou réglementaires, mises au normes et déclarations de toutes natures que ce soit de façon à ce que l'EPFGE ne soit jamais recherché à ces sujets.

Assurance

Stockmeier France devra faire assurer et tenir constamment assurés pendant tout le cours de la présente convention, à une compagnie française notoirement solvable, ses mobiliers, matériels, marchandises, et le recours des voisins. Il devra payer les primes ou cotisations et justifier du tout à première demande, supporter ou rembourser toutes surprimes qui seraient réclamées de son fait à l'EPFGE.

Garantie

Stockmeier France devra satisfaire à toutes les charges de ville et de police, règlement sanitaire, voirie, salubrité, hygiène, sécurité et autres charges dont les occupants sont ordinairement tenus de manière que l'EPFGE ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet.

Dans le cas d'installations effectuées par l'occupant dans les lieux, la responsabilité de l'EPFGE ne pourra en aucun cas être engagée pour une cause d'accident ou autre qui pourrait survenir du fait de ces installations ou de l'utilisation de la parcelle louée.

Cession – sous-location

Toute cession de la convention, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, sera interdite.

Toute sous-location, totale ou partielle, ou plus généralement toute mise à disposition des lieux au profit d'un tiers de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, même à titre précaire et gratuit, seront interdites.

Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties entendent se soumettre aux lois et usages locaux.

ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties soussignées font élection de domicile au siège social de l'EPFGE, rue Robert Blum, B.P. 245 – 54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX.

ARTICLE 9 - TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'exécution des présentes relèverait de la compétence du Tribunal de ressort de la situation de la parcelle.

Fait en trois exemplaires originaux, (ou un exemplaire en signature électronique)

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_10-DE



Alain TOUBOL,
Directeur Général de l'EPFGE
Le.....
A

Salvatore Coscarella,
Président de la CASAS
Le.....
A

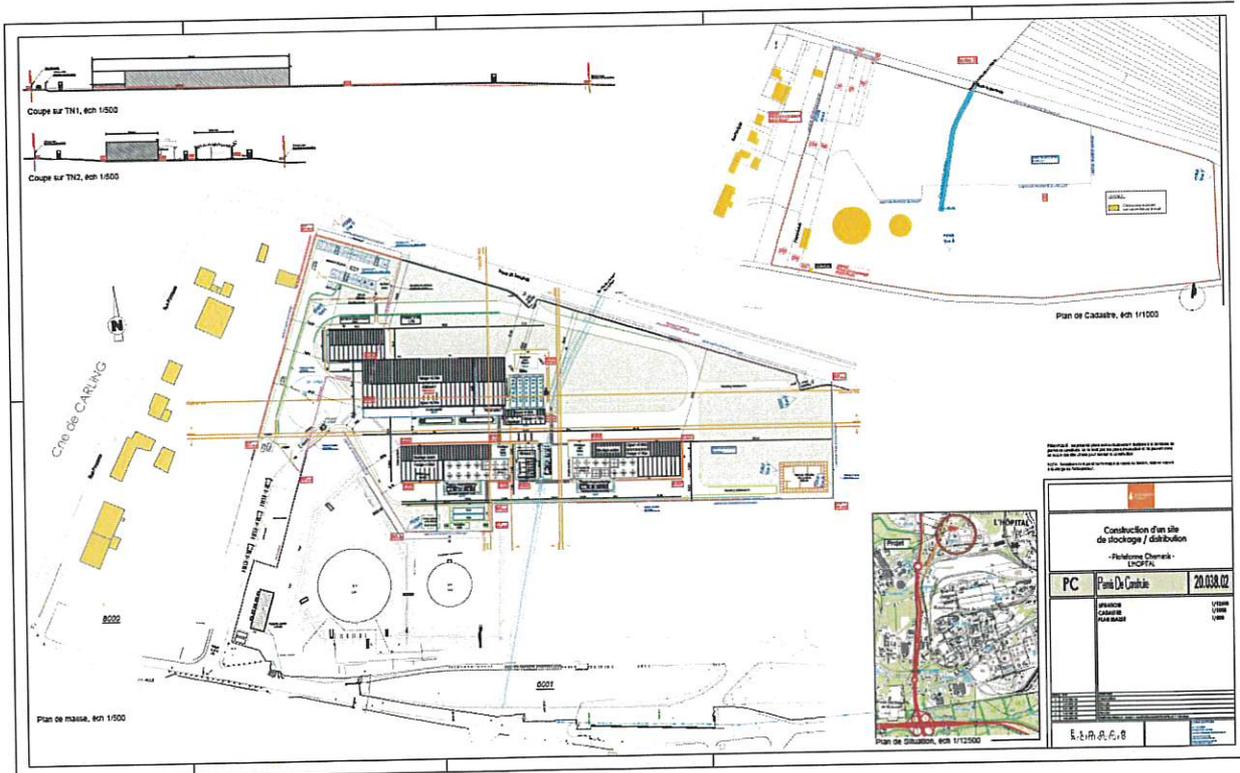
Patrick Nguyen-Duhamel,
Président de Stockmeier France
Le.....
A



Annexe 1 : Plan cadastral/ Vue aeriene



Annexe 2 : Projet d'implantation Stockmeier France



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altville ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEM, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diefembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Marique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lohaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestrot) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 11

OBJET : Cokerie de Carling – Projet PARKES – Autorisation de revente à conférer à l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du GRAND EST).

Rapporteur : M. le Président de la CASAS

Par délibération du 16 décembre 2021, point n°8, notre assemblée communautaire a homologué une convention de projet à intervenir entre la CASAS et l'EPFGE, conclue pour une durée de cinq ans au terme de laquelle la CASAS s'engageait à racheter le site de la Cokerie de Carling, sis sur les bans de L'Hôpital et Saint-Avold, d'une contenance de 53ha 52a 15ca.

Depuis, et au vu de l'attrait du site de la Cokerie de CARLING, M. le Président de la CASAS a eu l'opportunité de recevoir un projet d'implantation d'envergure nationale, dénommé PARKES et porté par le groupe SUEZ, LOOP Industries et SK GEO CENTRIC.

Ce projet consiste en une construction et une exploitation d'unités de préparation de matières plastiques et de recyclage, jusqu'à 145 000 tonnes/an en assurant la production de 70 000 tonnes/an de plastiques PET de qualité vierge, produite selon le procédé de recyclage par dépolymérisation.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire qui contribuerait à amplifier la valorisation et l'usage des plastiques recyclés.

Sur le site de la Cokerie de Carling, une emprise foncière d'environ 22 hectares serait utile pour la concrétisation de ce projet, avec la création de 200 emplois directs et près de 1 000 à 1 200 emplois induits.

L'investissement prévisionnel du projet PARKES serait de 440 Millions d'Euros.

Considérant l'ampleur de ce projet économique pour la renommée du territoire de la CASAS en matière industrielle, qui amènera la création d'emplois nouveaux sur notre territoire avec une amélioration sensible du logement et du cadre de vie, les tractations menées par M. le Président de la CASAS avec les représentants du projet PARKES ont abouti aux conditions financières suivantes :

- Emprise d'environ 20ha, constructible, restant à déterminer par procès-verbal d'arpentage, à céder au prix HT de 25 €/m² ;
- Emprise d'environ 2ha, représentant une zone non aedificandi, restant à déterminer par procès-verbal d'arpentage, à céder au prix HT de 15 €/m².

Considérant que la convention de projet approuvée prévoit que la reconversion du site de la Cokerie incombe à l'EPFGE et de la nécessité pour les représentants du projet PARKES de pouvoir déposer un Permis de Construire sur l'emprise considérée en vue de respecter le planning opérationnel d'exploitation annoncé en 2026/2027, il a été prévu entre les parties respectives concernées par ce projet :

- d'autoriser M. le Président de la CASAS, sous réserve d'une délibération du Conseil Communautaire, à homologuer la vente du terrain considéré par ce projet, environ 22 ha, à l'EPFGE, qui sera chargé de revendre ce même terrain à la Société VOSGE TWO, qui en sera l'acquéreur, aux conditions financières fixées ci-dessus, soit :

- Emprise d'environ 20ha, constructible, à déterminer par procès-verbal d'arpentage, à céder au prix HT de 25 €/m² ;
 - Emprise d'environ 2ha, représentant une zone non aedificandi, restant à déterminer par procès-verbal d'arpentage, à céder au prix HT de 15 €/m² ;
- étant entendu que les frais d'arpentage seront pris en charge par la CASAS.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1. homologuer les dispositions contenues dans le projet de délibération en donnant tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son Représentant à comparaître à la signature de l'acte de vente à intervenir entre la CASAS et l'EPFGE ;
2. autoriser M. le Président de la CASAS ou son Représentant à la cession à intervenir ultérieurement entre l'EPFGE et la Société VOSGE TWO, aux conditions financières susvisées, en l'habilitant à négocier au mieux des intérêts de la CASAS en vue de mener à bien cette opération ;
3. préciser que les crédits budgétaires ont été constitués pour cette opération au Budget Primitif 2024.

Décision du Conseil Communautaire :

Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling tient à souligner qu'il s'agit d'une société très polluante, qui brûlent des tapis et chiffons pour en faire des bouteilles plastiques.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenue : Mme Gabrielle PILARD (Carling)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TRELVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellmer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Hellmer ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBORGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellmer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vinrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPPER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaélan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 12

OBJET : Validation du projet de zonage pluvial de la CASAS – Lancement de l'enquête publique.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Le zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a été réalisé afin d'établir une cohérence des pratiques en matière de gestion des eaux pluviales urbaines à l'échelle du territoire

Il a donc pour objectif d'accompagner le développement du territoire d'une gestion des eaux pluviales et de répondre aux enjeux comme :

- de limiter les risques pour les personnes et les biens ;
- de préserver les ressources en eau et la qualité des milieux aquatiques ;
- de contribuer à la qualité du cadre de vie (qualité des espaces urbains et paysagers, régulation thermique) et à la biodiversité ;
- de maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement liés à la gestion des eaux pluviales.

Considérant dans ces conditions qu'il convient de valider et d'arrêter le projet de zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et de lancer l'enquête publique afin de le rendre opposable aux tiers et :

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L2224-10,
- Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- Vu la décision de la MRAe Grand Est n°2023DKGE36 du 22 septembre 2023 prescrivant la réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet de zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS),
- Vu le recours administratif gracieux formé le 20 octobre 2023 par ladite Communauté d'Agglomération à l'encontre de la décision susvisée, réceptionné le 23 octobre 2023,
- Vu la décision de la MRAe Grand Est n°2023DKGE44 du 11 décembre 2023 d'abrogé la décision n°2023DKGE36 et de ne pas soumettre à l'évaluation environnementale le projet de zonage pluvial de la CASAS,
- Considérant qu'il est nécessaire d'établir un zonage pluvial pour assurer une cohérence entre tous les documents d'urbanisme communaux et de définir une politique de gestion des eaux pluviales urbaines,
- Considérant les pièces du dossier relatives au zonage pluvial à soumettre à l'enquête publique,
- Considérant la présentation lors de la commission des maires en date du 25 mars 2024,

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- 1) Valider tous les documents relatifs au projet de zonage pluvial de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
- 2) Autoriser Monsieur Le Président ou son Représentant à soumettre à l'enquête publique le dossier du zonage pluvial,
- 3) Autoriser Monsieur Le Président ou son Représentant à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Décision du Conseil Communautaire :

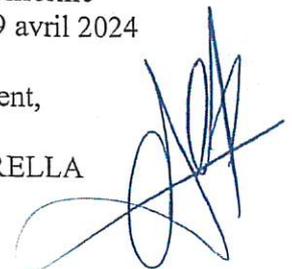
Après remerciements de M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold au service Assainissement et notamment à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président en charge de l'Assainissement et Mme Virginie LELONG, Responsable Assainissement à la CASAS pour leurs contributions, et plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024



Le Président,

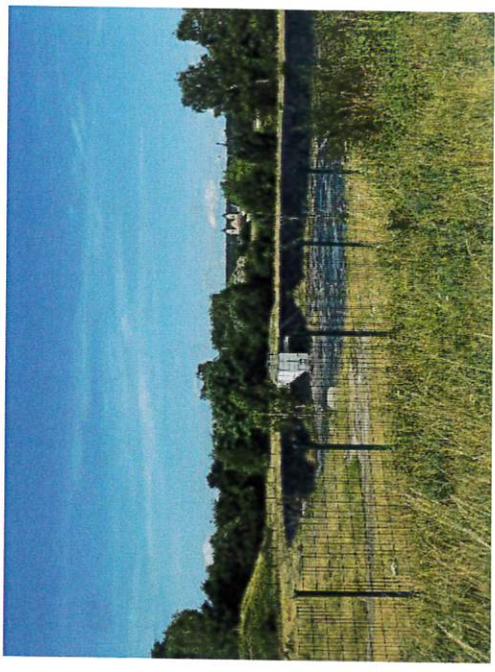
S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE



Présentation du zonage pluvial



Commission des maires

25 mars 2024



Qu'est-ce que le zonage pluvial

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

S²LOA

Le **zonage pluvial** est :

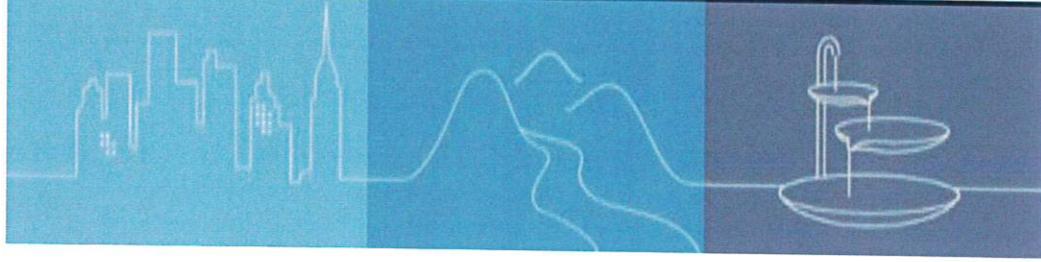
- un outil ayant une portée à la fois **stratégique et réglementaire**
- la traduction concrète de la stratégie de gestion des eaux pluviales urbaines en **règles et recommandations**
- **opposable aux tiers** une fois passé en enquête publique et approuvé par le conseil communautaire

Il est institué en vertu de l'article L.2224-10 du CGCT.

Il a **vocation à être intégré aux documents d'urbanisme.**

Accompagner l'évolution de l'urbanisation d'une **gestion des eaux pluviales répondant aux enjeux du territoire** :

- Limiter les risques d'inondation pour les personnes et les biens
- Préserver les ressources en eau et la qualité des milieux aquatiques récepteurs
- Favoriser la biodiversité dans les zones urbanisées
- Atténuer l'effet d'îlot de chaleur
- Contribuer à la qualité du cadre de vie
- Maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement





La démarche d'élaboration du

Diagnostic

Analyse de la topographie

Analyse des contextes urbains

Analyse du contexte vis-à-vis de l'infiltration des eaux pluviales

Recensement des désordres auprès des communes (ateliers)

Visites de terrain

Hiérarchisation des désordres



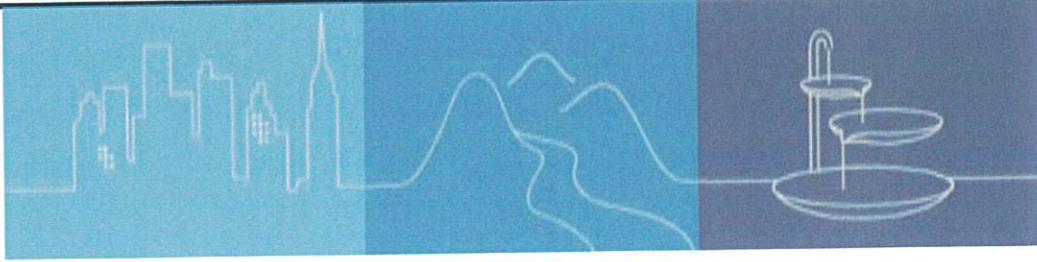
Stratégie de gestion des eaux pluviales

Plan d'actions

Orientations pour
résoudre les désordres

Zonage pluvial

Règles et
recommandations



Le champ d'application du zonage

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

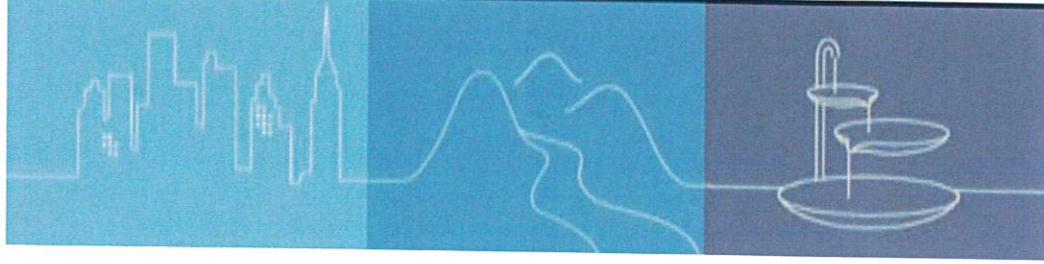
Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE



Le zonage s'applique à **tout aménagement**,
quels que soient :

- le type de projet (bâtiment, voirie, parking...),
- le statut public ou privé du projet,
- la superficie concernée,
- l'assujettissement à une autorisation d'urbanisme,
- l'exutoire des eaux pluviales en aval du projet,
- l'état initial du terrain (déjà aménagé ou non).



Une gestion par niveaux de pluies



NIVEAU DE PLUIE

PLUIES COURANTES

Principes généraux

Limiter l'imperméabilisation et infiltrer la source

Pluies

10 mm ou 20 mm



PLUIES MOYENNES À FORTES

Stockage et infiltration

Période de retour de 10 à 50 ans selon la zone



PLUIES EXCEPTIONNELLES

Adapter l'aménagement du territoire pour limiter les risques pour les personnes et les biens

Périodes de retour au-delà de 10 à 50 ans



Une **notice** explicitant les règles et recommandations

Des règles distinctes pour les projets de maisons individuelles et les autres projets



Quatre **cartes** précisant les secteurs dans lesquels s'appliquent certaines dispositions

- Carte de zonage pour les pluies courantes
- Carte de zonage pour les pluies moyennes à fortes
- Carte de zonage pour les pluies exceptionnelles
- Carte des recommandations vis-à-vis de l'infiltration

Gestion des pluies courantes

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

S'LOA

Tout aménagement doit favoriser l'infiltration et/ou l'évapotranspiration des pluies courantes, en mettant en œuvre :

- des surfaces perméables et/ou végétalisées

Exemples



Enrobé poreux



Dalles alvéolaires engazonnées



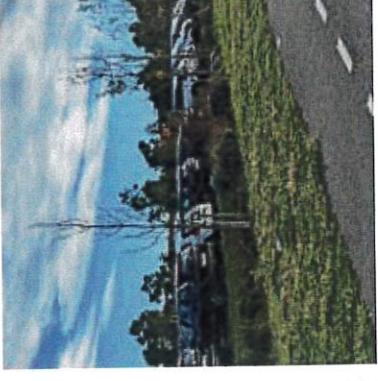
Graviers



Copeaux de bois



Pavés en béton drainant



Mélange terre-pierre engazonné



Pavés à joints engazonnés



Pavés à joints perméables

Gestion des pluies courantes

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

S²LO

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

- pour les surfaces imperméables, une rétention d'une capacité au moins égale à

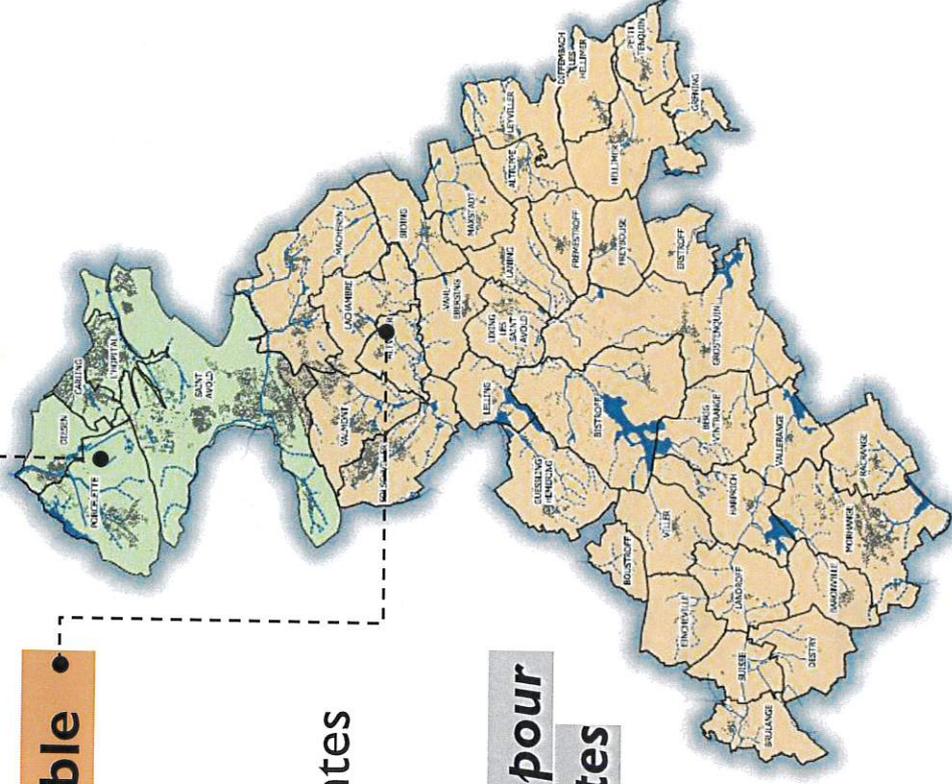
20 L/m² de surface imperméable •

ou

10 L/m² de surface imperméable •

en vue de l'infiltration, l'évapotranspiration et/ou la réutilisation des pluies courantes

Carte de zonage pour
les pluies courantes



Gestion des pluies courantes

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

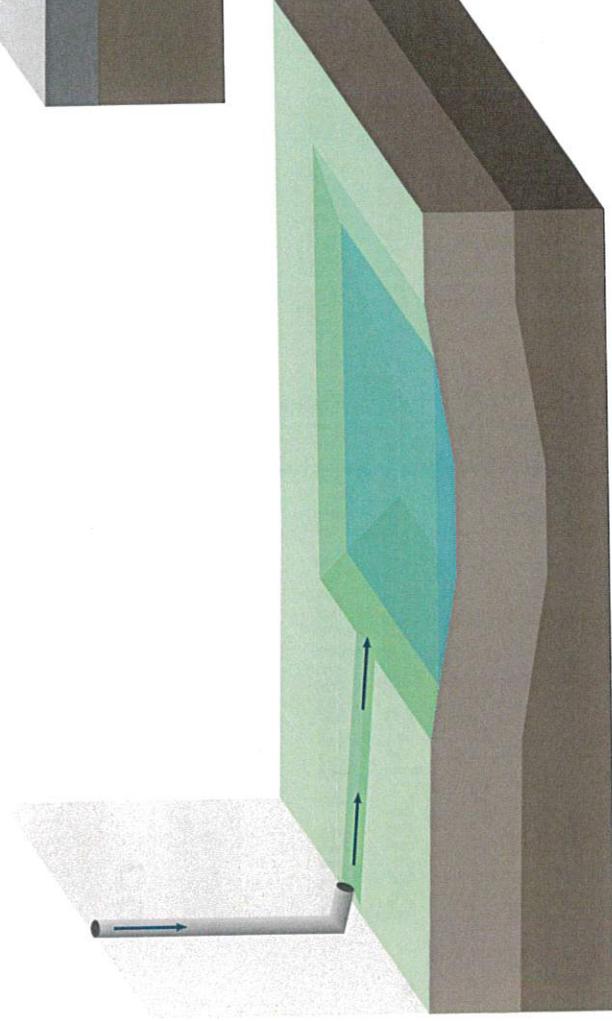
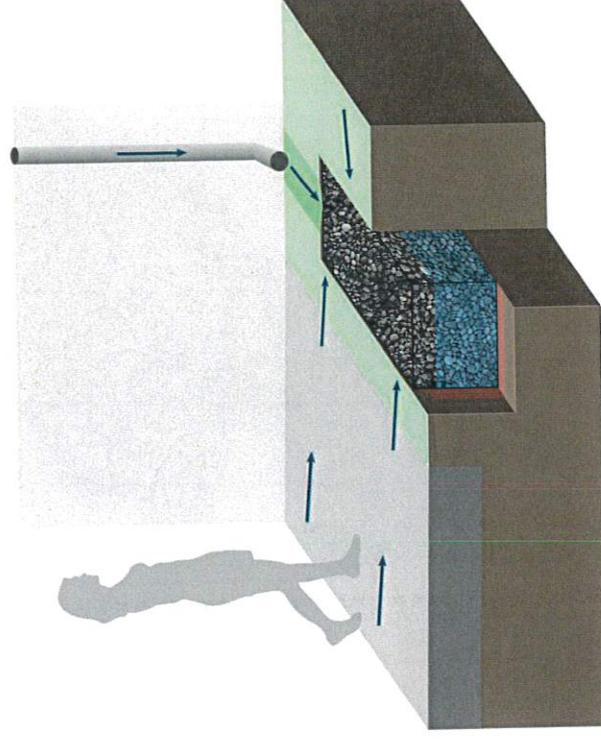
ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

S²LOA

Les pluies courantes doivent être gérées dans des solutions de faible profondeur et de préférence à ciel ouvert :

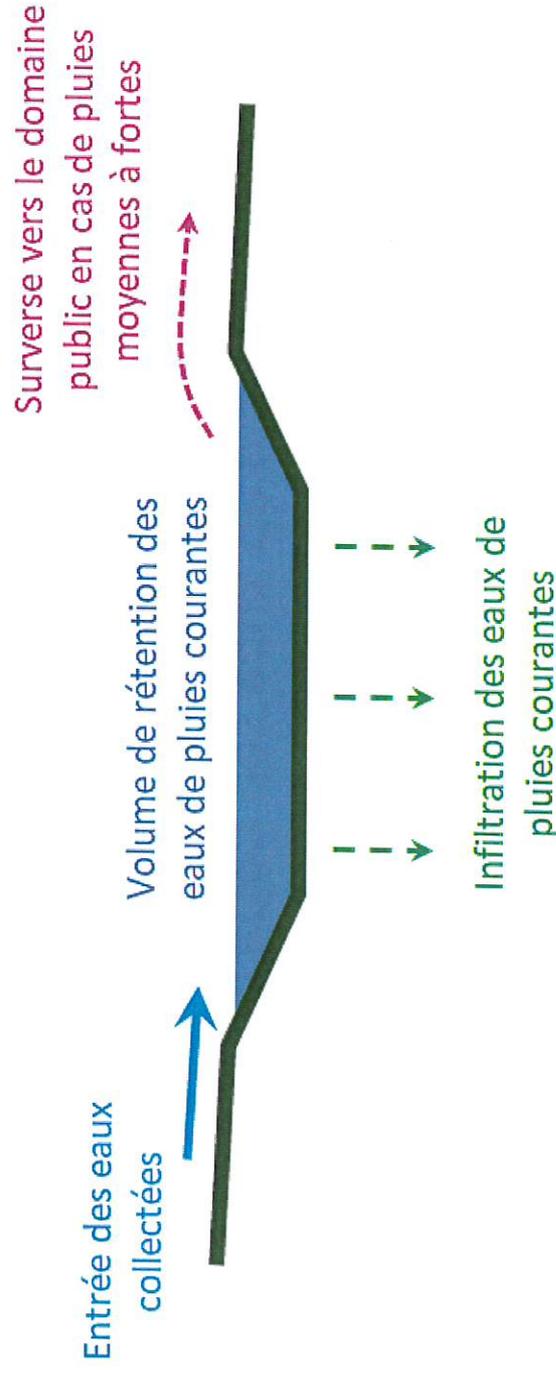
- Espaces verts en creux,
- Noues,
- Tranchées d'infiltration...

Les puits d'infiltration ne sont pas appropriés.



Règle pour les maisons individuelles

Au-delà des pluies courantes, les eaux pluviales seront rejetées au domaine public, sans limitation de débit





Gestion des pluies moyennes à fortes S'LOA

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

Règles pour les autres projets

Tout aménagement doit assurer la maîtrise des écoulements d'eaux pluviales générés par les pluies moyennes à fortes, **par rétention temporaire et infiltration des eaux de pluie.**

Aucun rejet d'eaux pluviales n'est admis à l'aval des surfaces aménagées, jusqu'à la période de retour d'insuffisance minimale à assurer définie par le zonage pluvial.



Règles pour les autres projets

Période de retour



Secteurs a priori moyennement favorables à l'infiltration

10 ans



Secteurs a priori moyennement favorables à l'infiltration
– Zones à forts enjeux

20 ans



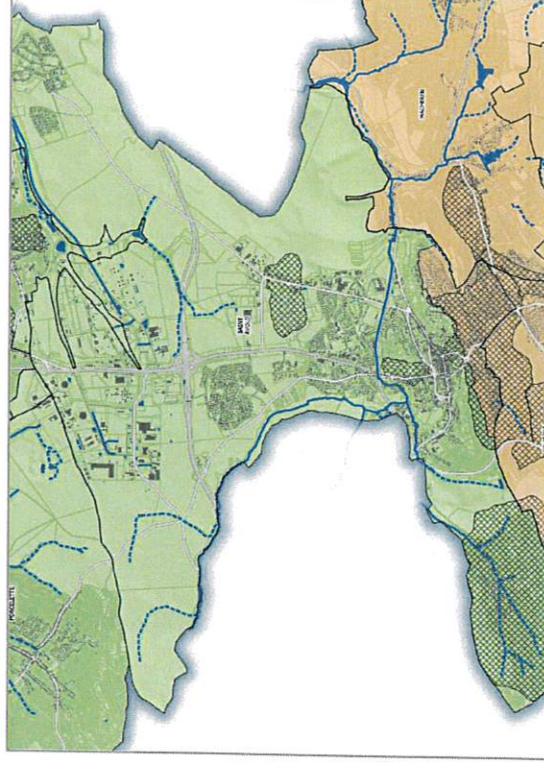
Secteurs a priori favorables à l'infiltration

30 ans



Secteurs a priori favorables à l'infiltration
– Zones à forts enjeux

50 ans



Gestion des pluies moyennes à fortes S'LOX

Règles pour les autres projets

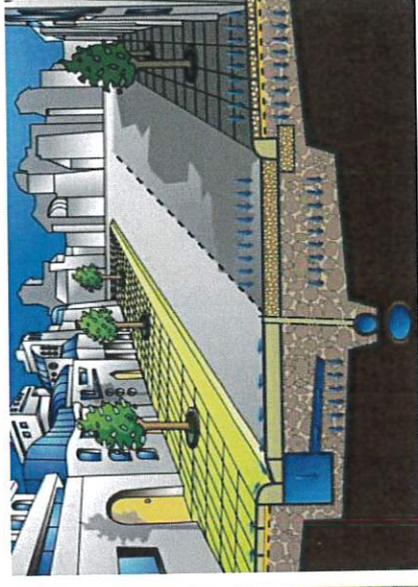
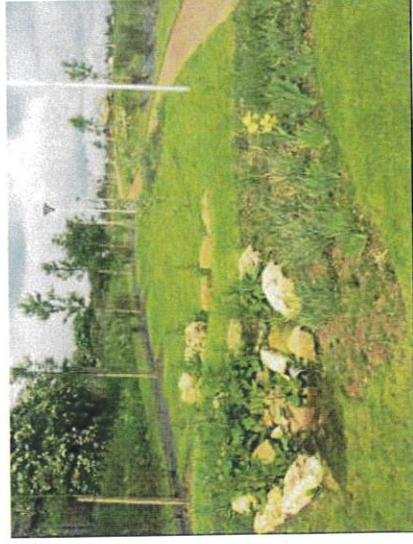
Règle sur les tests d'infiltration

La réalisation de tests in situ des capacités d'infiltration est **obligatoire** pour assurer le bon dimensionnement des dispositifs.



Solutions à privilégier :

- l'infiltration à faible profondeur,
- les solutions à ciel ouvert et intégrées au paysage urbain,
- les solutions multifonctionnelles



Règles pour les autres projets

Cas dérogatoire : rejet à débit limité

En cas d'impossibilité démontrée de gérer par infiltration la totalité des eaux pluviales,

le rejet à débit limité de l'excédent pourra être autorisé si :

- le pétitionnaire fournit une étude géo-pédologique démontrant l'impossibilité d'infiltrer la totalité des eaux pluviales
- ET il existe une possibilité de raccordement.

Dans ce cas, le débit de rejet maximal est fixé à **1 L/s/ha** ou **3 L/s/ha**.



Gestion des pluies exceptionnelles

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

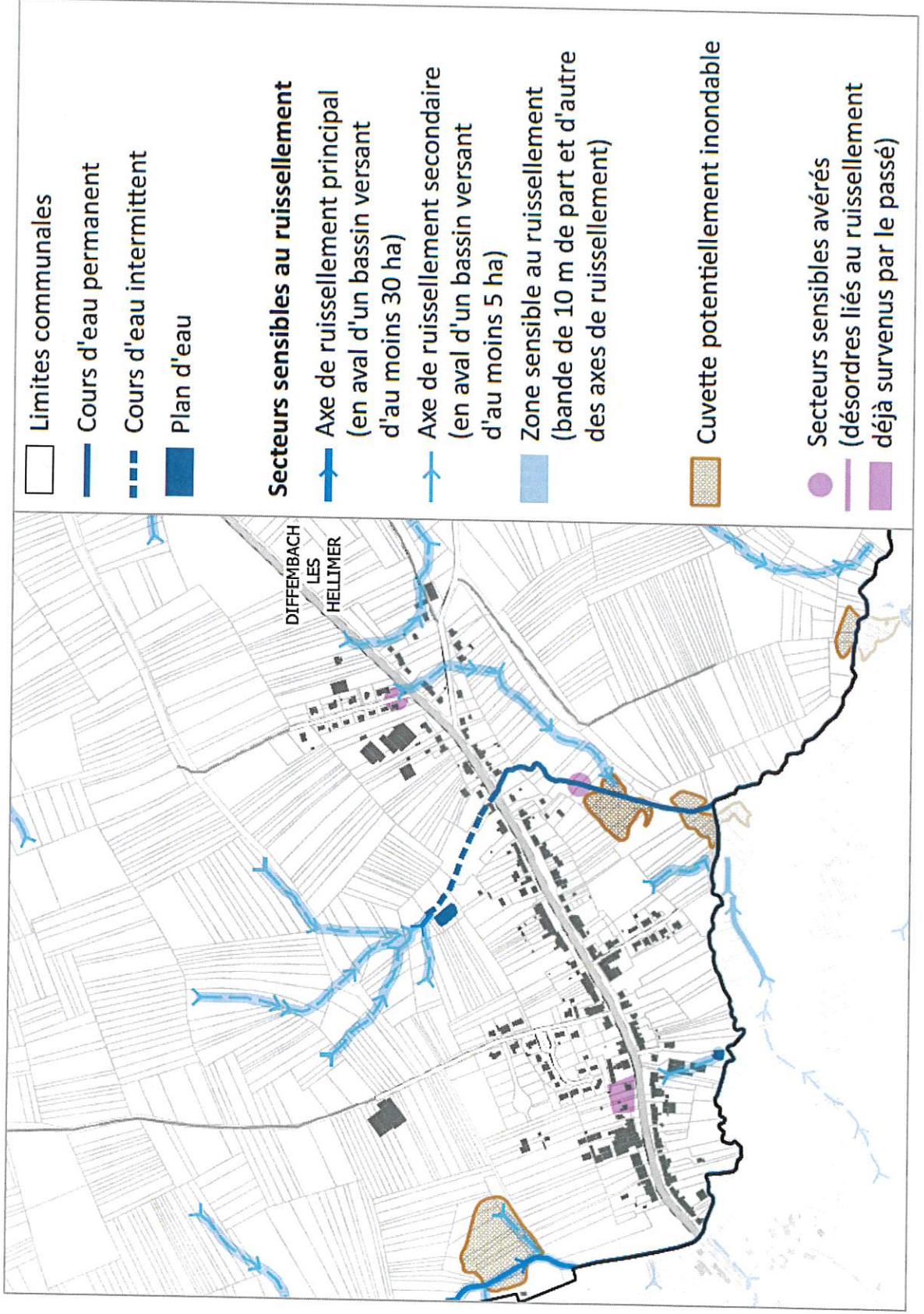
S²LOA

Règles sur les écoulements générés par les précipitations au droit du projet d'aménagement (applicables à tous les projets)

- **Anticiper les conséquences** des pluies dépassant la période de retour d'insuffisance des dispositifs prévus
- Faire en sorte que les débordements se fassent selon un « **parcours à moindre dommage** »
- **Les raccordements des surverses des dispositifs** de gestion des pluies moyennes à fortes sur les réseaux publics sont **interdits**



Carte de zonage pour les pluies exceptionnelles



Règles sur les écoulements générés par les précipitations sur le bassin versant amont

➔ Préservation des axes de ruissellement :

Lorsqu'un projet est traversé par un axe d'écoulement principal, le pétitionnaire doit prendre les dispositions nécessaires pour **préserver la continuité hydraulique de cet axe.**

Pour cela, il convient :

- de réaliser les relevés topographiques nécessaires pour préciser la trajectoire de l'axe d'écoulement,
- à défaut d'une étude plus précise, de **laisser libre de tout obstacle aux écoulements une bande de 5 mètres de part et d'autre de l'axe.**



Prescriptions particulières pour l'infiltration

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

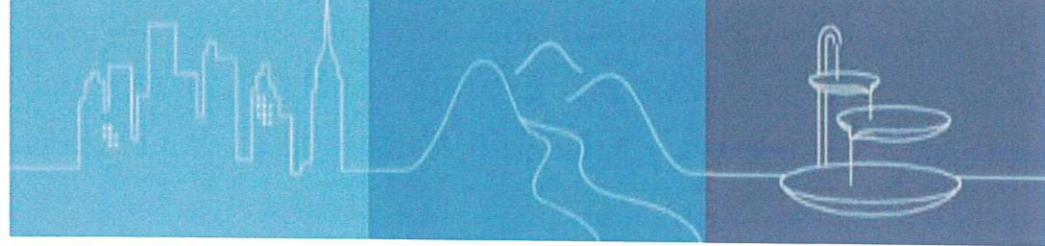
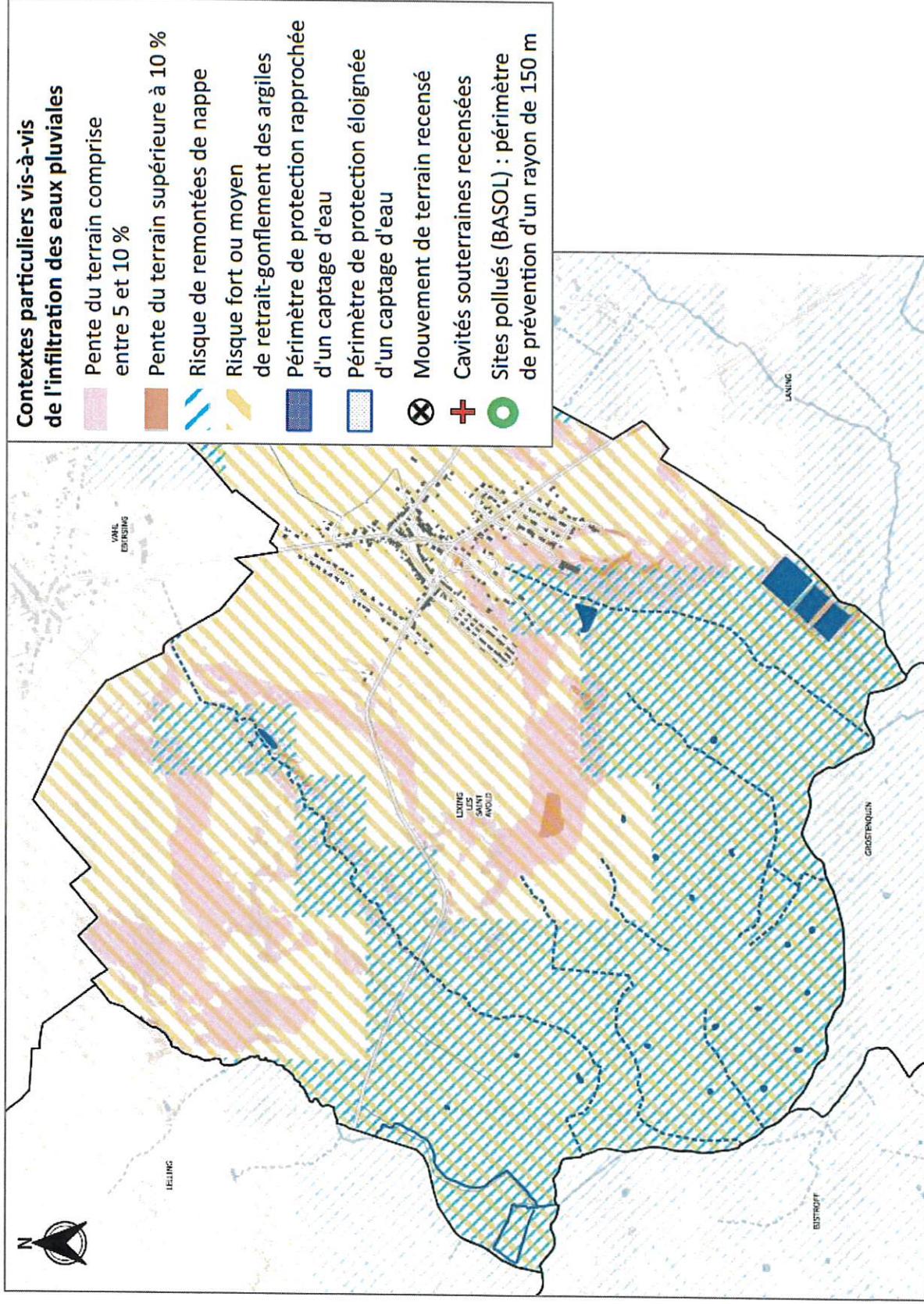
Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE



Carte des recommandations vis-à-vis de l'infiltration





Le processus d'approbation du zonage pluvial

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

● Examen au cas par cas par la MRAE effectué : le projet de zonage n'est pas soumis à évaluation environnementale



● Présentation en commission des maires

Avril

● 1^e délibération en conseil communautaire : arrêt du projet de zonage pluvial et lancement de l'enquête publique

Mai-juin

● Enquête publique

Septembre

● 2^e délibération en conseil communautaire : approbation du zonage pluvial
→ Document opposable aux tiers

● Annexion du zonage pluvial aux documents d'urbanisme par délibération de chaque commune

4 fiches pédagogiques : 1 par type de projet et par zone

ZONAGE PLUVIAL
Prescriptions et mode d'emploi

Fiche 1 : Projets de maisons individuelles
Zone orange de zonage pluvial

Quels sont les enjeux de la gestion des eaux pluviales ?

Le zonage pluvial fixe des règles et donne des recommandations pour bien gérer les eaux pluviales au sein des projets de construction sur le territoire de l'Agglomération.

Qui est concerné ?

Il s'applique notamment à tout projet de construction ou d'extension de maison individuelle, quelle que soit sa taille.

Tout projet d'aménagement entraîne des conséquences sur le ruissellement et sur les conditions d'infiltration du terrain est soumis aux règles du zonage pluvial.

Plus d'informations ?

La notion du zonage pluvial est établie par la CASAS est téléchargeable sur son site internet.
Contact pour plus d'informations : <https://www.agglo.saint-avold.fr>
03 87 92 84 76

Quels sont les enjeux de la gestion des eaux pluviales ?

Réduire le risque d'inondation pour assurer la sécurité des personnes et des biens
Inondation à Saint-Avoird (2018)

Préserver les milieux naturels en réduisant la pollution des eaux de ruissellement

Améliorer le cadre de vie, lutter contre l'effet d'îlot de chaleur et réintroduire la nature dans les villes
Nous végétalisons l'infiltration

Préserver la ressource en eau en infiltrant les eaux pluviales vers la nappe phréatique et en les récupérant pour les utiliser

Maîtriser les coûts pour les acteurs privés comme pour la collectivité

Zonage pluvial : la mise en œuvre

La limitation de l'imperméabilisation :
favoriser l'infiltration et limiter le ruissellement.

PRIVILÉGIER DES REVÊTEMENTS PERMÉABLES ET VÉGÉTALISÉS POUR LA TERRASSE, L'ALLÉE DE GARAGE OU L'USOIR (conserver un maximum de surface en pleine terre)

Pavés à joints drainants ou engazonnés

Pai japonais

Pilelégas bois (sur pleine terre)

Terrasse gravillonnée perméable

Des solutions simples et de faible profondeur :
favoriser l'infiltration diffuse en surface

LES ESPACES VERTS EN CREUX OU V. JARDINS DE PLUIE

Creuser légèrement une partie du jardin, en privilégiant des pentes douces, pour y recueillir et y infiltrer les eaux des surfaces imperméables et des toitures.

Descente de toiture débouchant à ciel ouvert

Espace vert en creux

Terrasse végétalisée

LA TRANCHEE D'INFILTRATION OU TRANCHEE DRAINANTE

Tranchée peu profonde, remplie de gros galets et entourée d'un géotextile perméable.

Les espaces vides entre les galets permettent de stocker l'eau de pluie, avant qu'elle ne s'infiltre. Une tranchée est généralement constituée de 30% de vide, son volume est donc égale à 3,3 fois le volume d'eau à stocker.

Descente de toiture débouchant à ciel ouvert

Ruissellement en surface

Infiltration

3

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

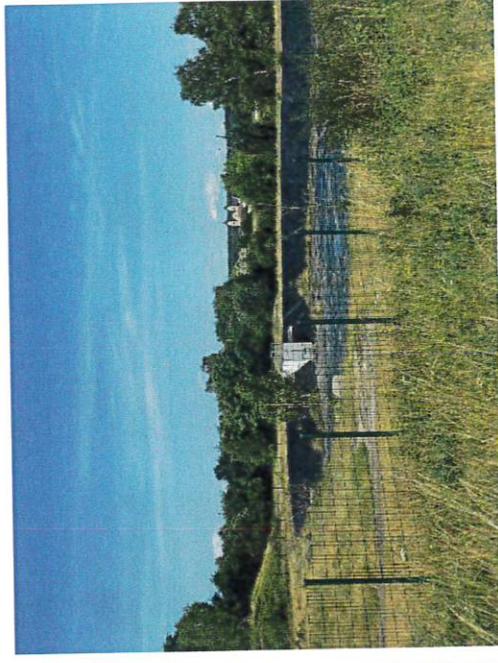


Communauté d'Agglomération
Saint-Avoid Synergie

Source d'initiatives,

NATURELLEMENT

Merci de votre attention



sepia
CONSEILS



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

S²LOA

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

ANNEXES



Gestion des pluies courantes

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE



ZONAGE PLUVIAL

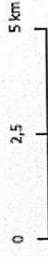
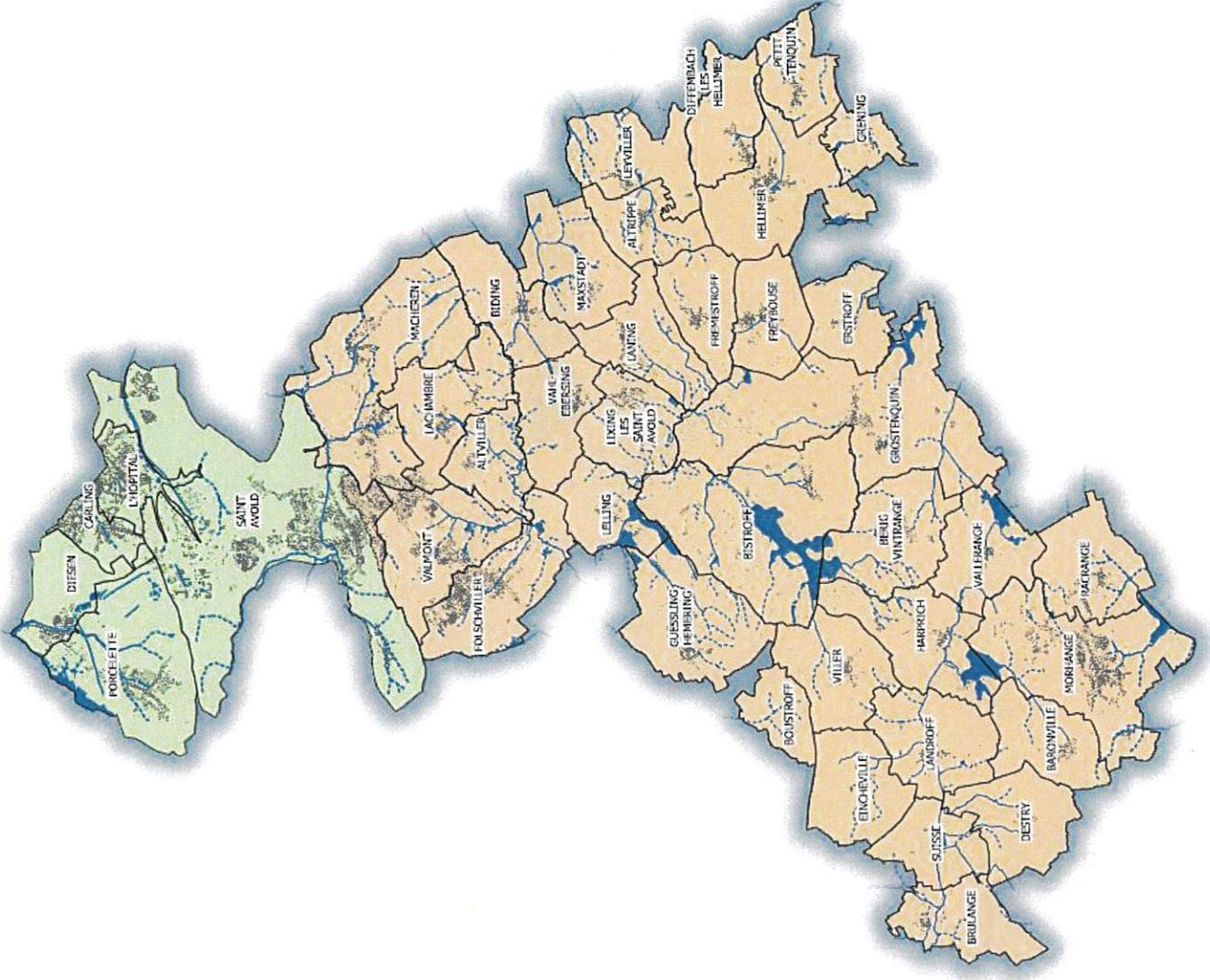
CARTE N°1

Règle de gestion
des pluies courantes

-  Limites communales
-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau intermittent
-  Plan d'eau

Zonage des règles
de gestion des pluies courantes

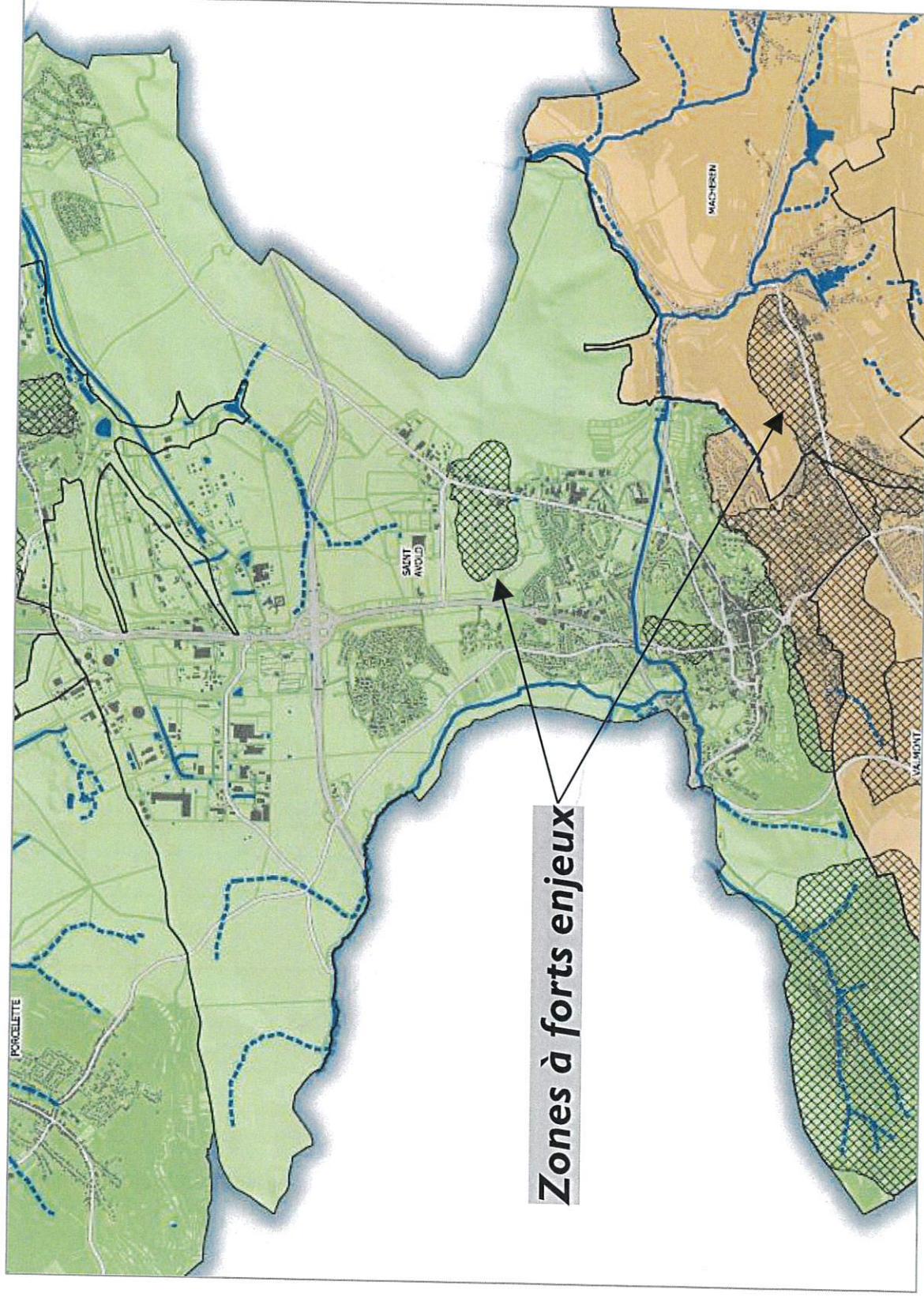
-  Zone verte
-  Zone orange



Réalisation : SEPJA Conseils - avril 2023
Sources : IGN, DSM

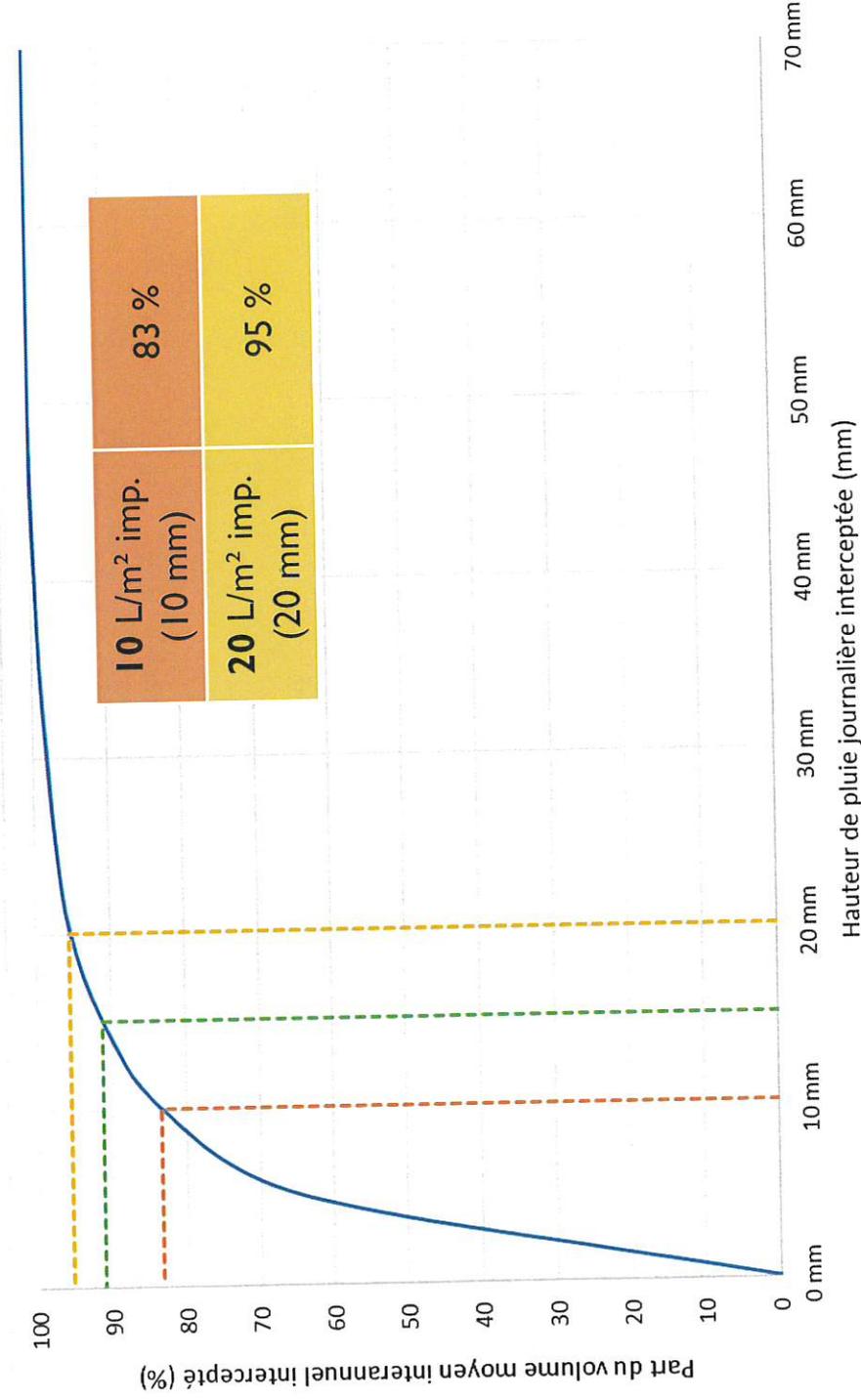


Carte de zonage pour les pluies moyennes à fortes



Part du volume moyen annuel de précipitations déconnectée du réseau, en fonction de la hauteur déconnectée

Analyse de la pluviométrie journalière sur 2015-2016-2017



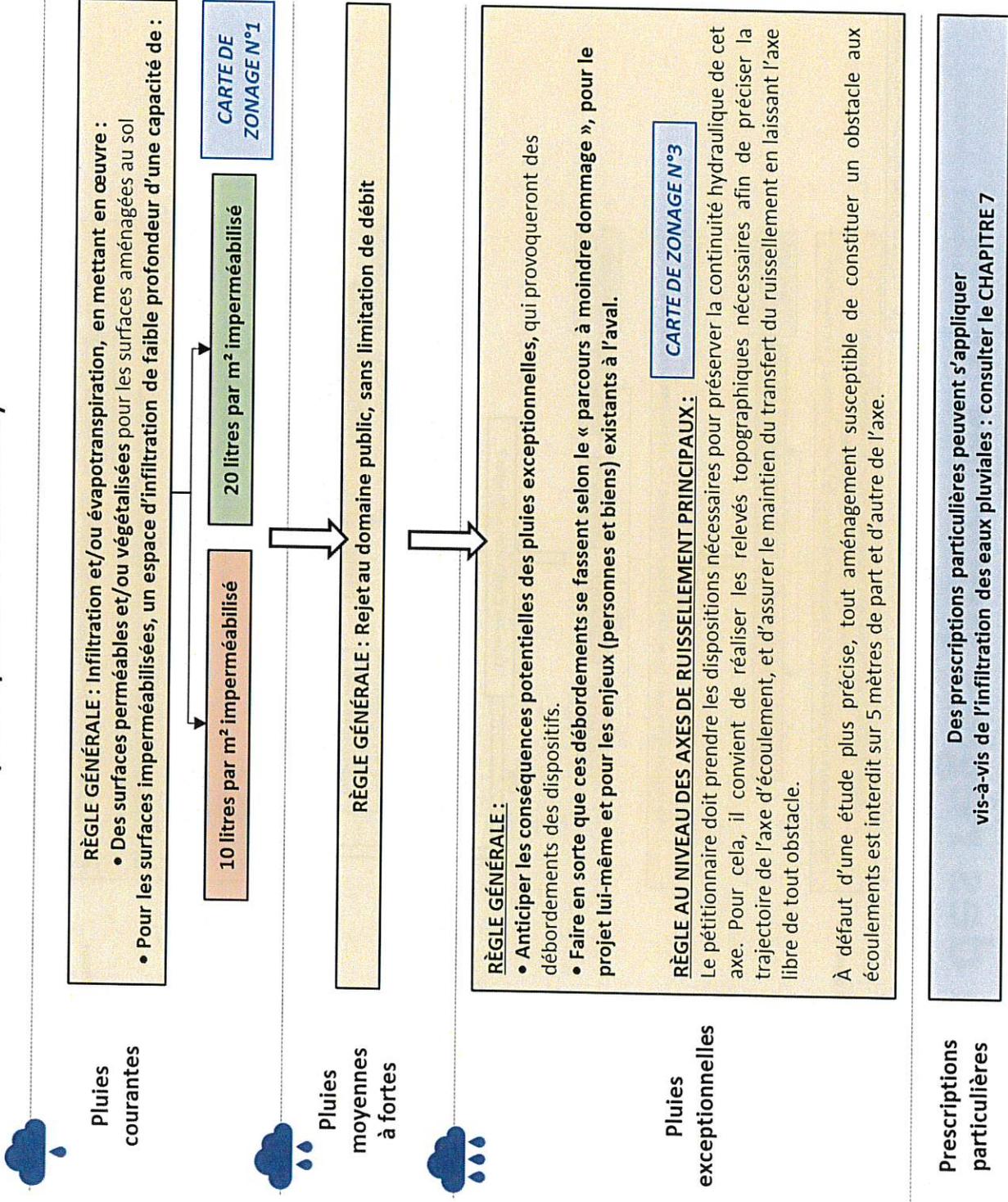
Synthèse des règles pour les p maisons individuelles

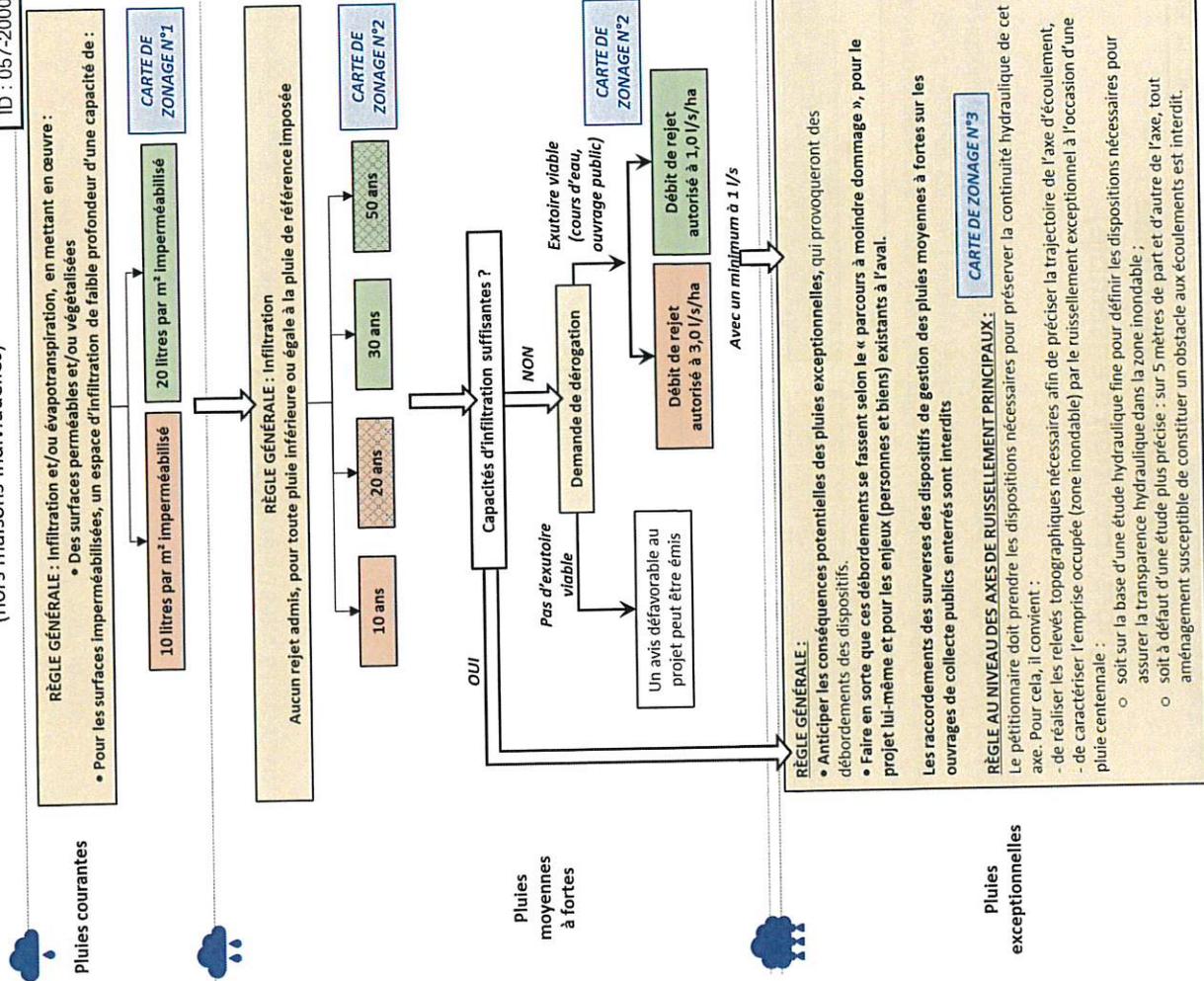
Projets de maison individuelle
(hors opération d'ensemble)

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024

S²LOA

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE





Prévention des risques de pollution

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

S'LO

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_12-DE

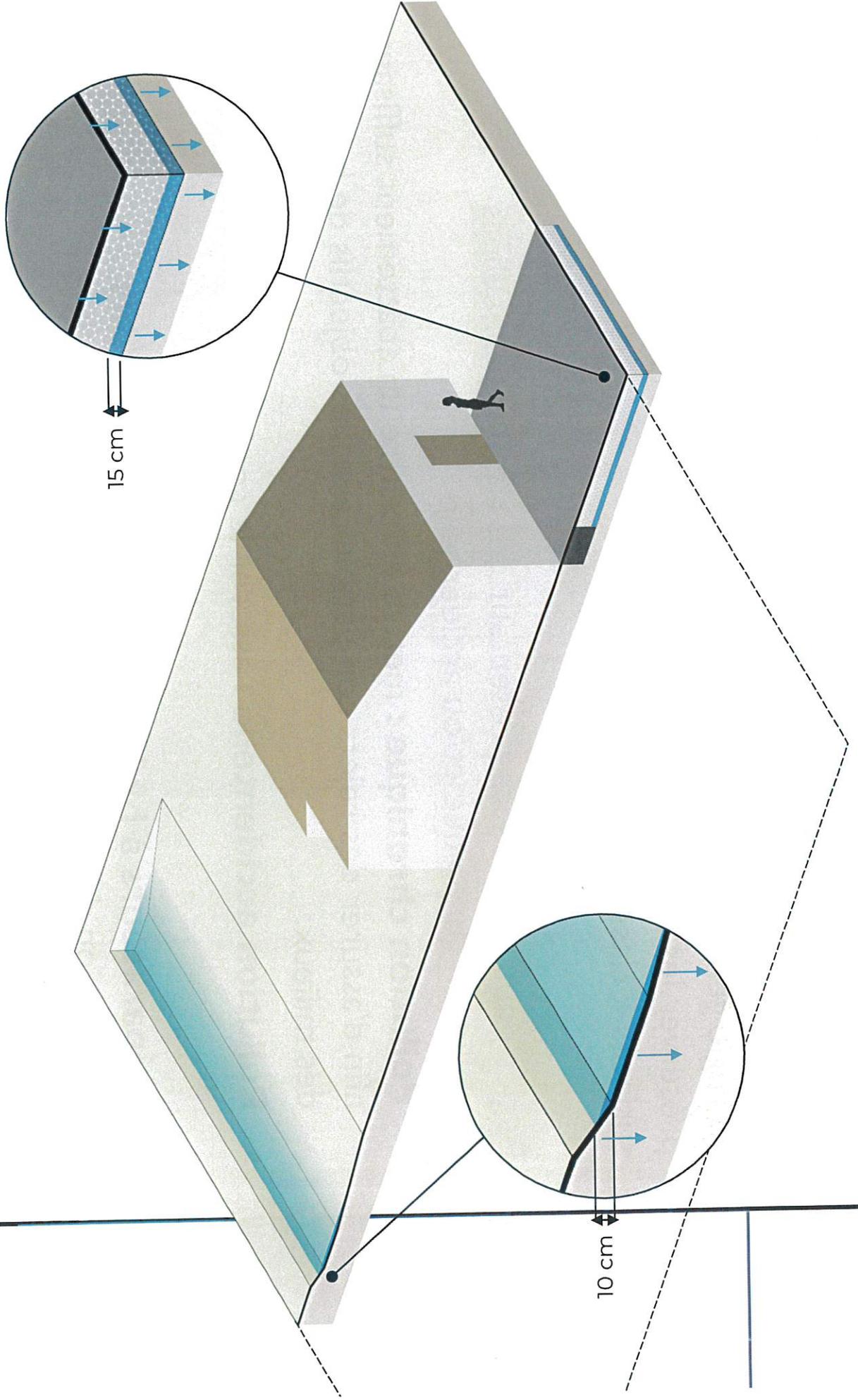
La règle générale pour la gestion des pluies courantes permet de préserver les milieux récepteurs des pollutions chroniques liées aux surfaces « classiques »

Règles pour les surfaces présentant des risques particuliers de pollution chronique et/ou accidentelle

- **Pollution chronique** : mettre en œuvre un abattement suffisant, afin d'assurer des rejets compatibles avec les objectifs de bon état des milieux
- **Pollution accidentelle** : assurer le confinement de ces pollutions

Les séparateurs à hydrocarbures sont interdits pour la gestion des pollutions chroniques, sauf exception (exemple : aire de distribution de carburant)





Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriama HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diefembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 13

OBJET : Instauration de la taxe pour la GEMAPI et fixation de son produit – Année 2024.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Conformément aux dispositions statutaires de la CASAS, arrêté préfectoral n°2018-DCL/1-034 du 3 août 2018, qui lui confère la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » et des dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_13-DE

S²LO

Monsieur Le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à proroger l'instauration de la taxe GEMAPI pour l'année 2024, aux fins d'assurer le financement de cette compétence sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Le produit attendu de la taxe GEMAPI, se décompose pour l'année 2024 comme suit :

	<i>Cotisations syndicales 2023 (€) (Pour rappel)</i>	Cotisations syndicales et besoins estimés pour 2024 (€)
<i>Syndicat Intercommunal des Eaux Vives des Trois Nied</i>	78.230,00 €	77.950,00 €
<i>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rosselle</i>	73.290,00 €	73.300,00 €
<i>Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents</i>	14.500,00 €	14.500,00 €
<i>Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille</i>	10.510,00 €	11.000,00 €
<i>GEMAPI exercée en interne (Suivi d'études/travaux)</i>	45.000,00 €	50.000,00 €
<i>Plan d'action de prévention des Inondations (P.A.P.I.) à l'échelle du bassin versant de la Sarre</i>	8.000,00 €	8.000,00 €

Le produit de la taxe s'élève à 234.750,00 € pour l'année 2024 (*pour rappel, le produit de la taxe 2023 était de 229.530,00 €*)

C'est l'administration fiscale qui déterminera la variation du taux en tenant compte de l'ensemble des produits fiscaux générés par la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 42**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, MAYOT, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altville ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILL, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 5**
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 14

OBJET : Réalisation d'une liaison cyclable entre Carling, L'Hôpital, St Avold et la carrière Barrois.

Rapporteur : M. Robert BINTZ, Vice-Président

Prévue dans le cadre du schéma directeur vélo de l'Agglomération approuvé par notre assemblée communautaire en séance du 12 décembre 2023, la liaison cyclable entre Carling – L'Hôpital – Saint-Avold et la Carrière Barrois est éligible au programme de coopération Intereg et plus spécifiquement à l'enveloppe de 9 Millions d'euros de FEDER dont dispose l'Eurodistrict

SarrMoselle en tant que zone fonctionnelle et qui à ce titre peut financer différents projets axés sur le développement économique, le tourisme... etc., et notamment le volet mobilité douce.

Intégrée au sein de l'opération : "Intervelo SaarMoselle - maillage cyclable sur le territoire de l'Eurodistrict SaarMoselle" regroupant les partenaires suivants : Communautés d'Agglomération Sarreguemines Confluences, Forbach Porte de France, Communautés de Communes du Warndt et de Freyming-Merlebach, le Regionalverband Saarbrücken (RVS), Landeshauptstadt Saarbrücken, la commune de Kleinblittersdorf, la commune de Völklingen et l'Eurodistrict SarrMoselle, chef de file de l'opération, cette liaison cyclable est destinée à faciliter non seulement les déplacements pendulaires, mais également la mobilité douce en termes de loisirs et sur un plan touristique puisqu'il permettra de se rendre à la Carrière Barois, site en plein développement touristique.

Par ailleurs, cet aménagement cyclable correspond aussi à la volonté de la CASAS de relier les EPCI voisins et le Land de Sarre en Allemagne :

- Avec la CC de Freyming Merlebach, en se connectant sur son nouvel itinéraire cyclable réalisé à la carrière Barois et qui disposent plus loin d'itinéraires tournés vers la Sarre.
- Par le Nord de Carling en passant par le D26 pour rejoindre la commune sarroise voisine de Lauterbach.

En termes de publics, il bénéficiera non seulement à la population locale, mais également aux touristes dans le cadre du futur projet d'hébergements insolites « Coucoco » qui seront installés sur le site de la carrière Barois. Et plus largement aux cyclistes de la CC de Freyming-Merlebach ainsi qu'aux publics allemands, particulièrement aux habitants du Land de Sarre.

Afin d'affiner le tracé, une étude de faisabilité préalable au recours à une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre est nécessaire.

Le plan de financement de cette action se présente comme suit :

DEPENSES	Montant en € HT	RESSOURCES	Montant en € HT	%
Etude	30 000	Europe : FEDER	230 403	40
Réalisation voie verte (VRD)	523 042	Etat : Fonds charbon	230 403	40
Création de zone 30 km/pictogramme	3 032			
Pictogramme cycle et aménagement modérateur vitesse	1 978			
Frais de personnel	14 964			
Frais administratif	2 244			
Frais de déplacement et d'hébergement	748			
		Autofinancement CASAS	115 201	20
TOTAUX	576 008		576 008	100

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres de la Commission « Transports », le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Approuver l'opération concernant la réalisation de « La liaison cyclable entre Carling – L'Hôpital – Saint-Avoid – la carrière Barrois »,
- 2) Accepter de recourir à une étude de faisabilité préalable au lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre,
- 3) Approuver le plan de financement de l'opération et autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie ou son Représentant à solliciter les subventions détaillées dans le plan de financement, étant précisé que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 et seront inscrits aux Budgets Primitifs 2025 et 2026,
- 4) S'engager, en cas de refus partiel ou total d'un cofinancement sollicité dans le cadre du projet, à compenser ce cofinancement non obtenu par ses fonds propres,
- 5) Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie ou à son Représentant de comparaître à la signature de tous documents utiles à de cette opération.

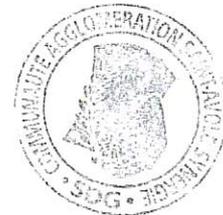
Décision du Conseil Communautaire :

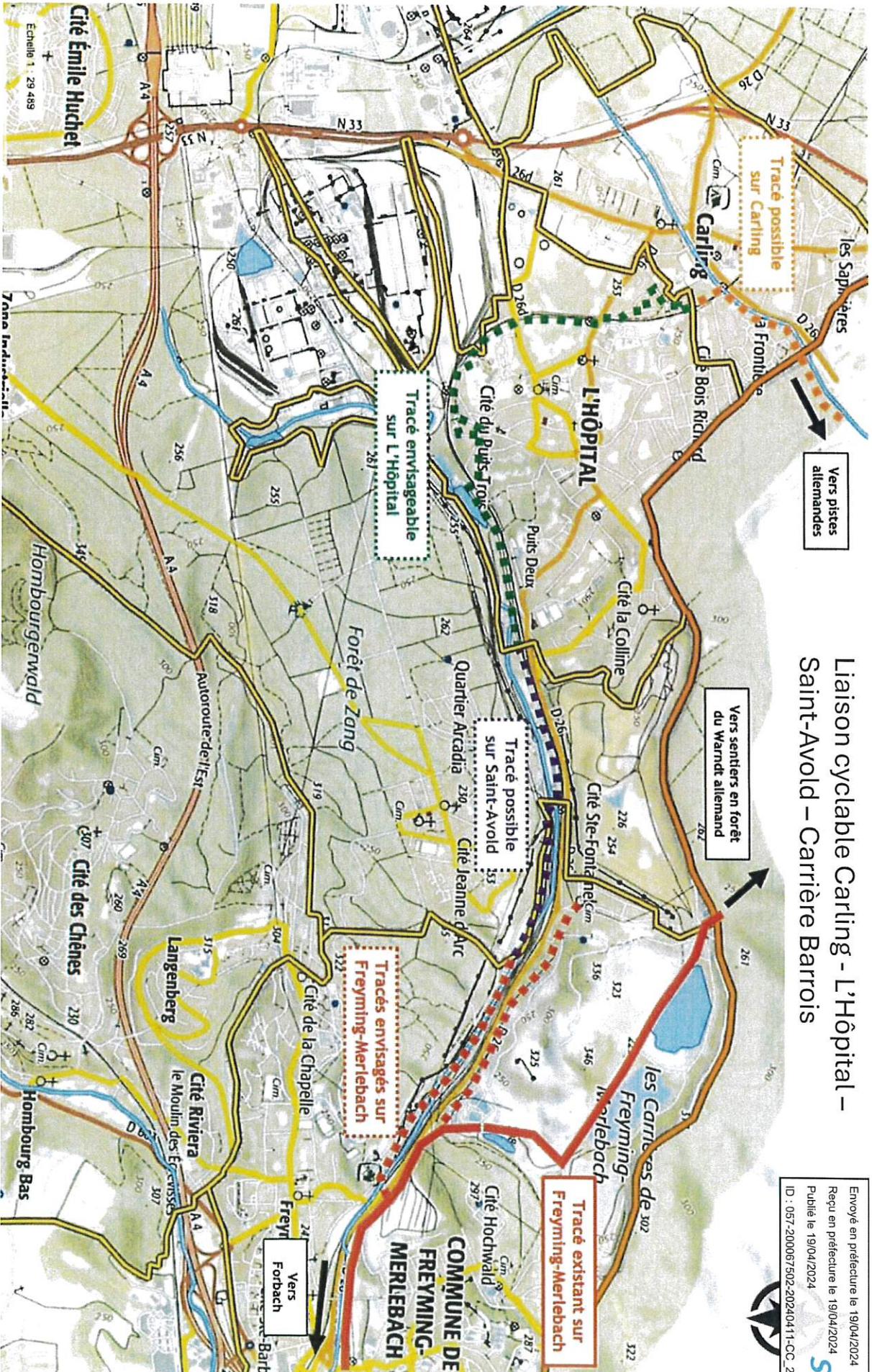
Après explications apportées par M. Robert BINTZ, Vice-Président en charge des Transports à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital sur le détail des travaux à effectuer justifiant le plan de financement, et plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA





Liaison cyclable Carling - L'Hôpital -
Saint-Avold – Carrière Barrois

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
 Reçu en préfecture le 19/04/2024
 Publiée le 19/04/2024
 ID : 057-2000067502-20240411-CC_20240411_14-DE



Carte de liaison cyclable entre Carling, L'Hôpital, Saint-Avold et Carrière Barrois

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** * **En exercice : 79**.....
- **Présents : 41**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diessen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Lixing-Lès-St-Avold ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 6**
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire et Maire de Brulange ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 15

OBJET : Zone Domofutura de Morhange – Acquisition d'un bâtiment au profit de la CASAS appartenant à la Société NEOEN.

Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

Dans le cadre du développement de la centrale photovoltaïque située à la zone Domofutura de Morhange, la Société NEOEN a fait l'acquisition en date du 25 janvier 2024, de plusieurs parcelles appartenant à la Société REHAU.

Lors de cette transaction foncière, la Société NEOEN a consenti à faire l'acquisition d'un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section 19 n°240, à savoir l'ancienne agence commerciale de la société REHAU.

Ce bien, d'une surface au sol de 491 m², a été construit en même temps que l'espace Domofutura de Morhange et est contigüe à la zone Domofutura.

Cependant, ce bien ne présentant aucun intérêt pour la Société NEOEN, cette dernière a sollicité la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, en sa qualité de gestionnaire de la zone d'activité du Centre Mosellan, en vue de connaître ses intentions.

Monsieur le Président de la CASAS et ses services ont visité le bien en date du 2 avril 2024. En vue de maîtriser les projets d'implantations et l'activité sur ses zones économiques, la CASAS Synergie a fait part de son intérêt à la Société NEOEN pour acquérir cet immeuble au prix de 150 000 € HT qui pourrait notamment servir pour une pépinière d'entreprises ou les services administratifs ou techniques de la CASAS.

De ce fait, Monsieur le Président de la CASAS invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Approuver l'acquisition de ce bâtiment, d'une superficie de 491 m², sis section 19 parcelle n°240, et appartenant à la Société NEOEN, au prix de 150 000 € HT.
- 2) Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold ou son Représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

PJ :

- PVA
- Plan de la zone
- Plan du bâtiment
- Attestation d'acquisition

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



NOTAIRES

Guillaume LORISSON
Charles-Alban PRIEUR
Clémence BAILLY
Maude CLÉON
Laëtitia INNOCENT
Marion VIGNERON
Sandra PAULO

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_15-DE

DIJON GENLIS *de France*

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marion VIGNERON Notaire au sein de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, le 25 janvier 2024 il a été constaté la VENTE,

Notaire assistant l'ACQUEREUR,

Avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître Estelle MANN, notaire à MORHANGE, assistant le VENDEUR,

Par :

La Société dénommée **REHAU SAS**, Société par actions simplifiée au capital de 28300000,00 €, dont le siège est à MORHANGE (57340), PLACE CISSEY, identifiée au SIREN sous le numéro 657080149 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES CEDEX.

Au profit de :

La Société dénommée **CENTRALE SOLAIRE MORHANGE 2**, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5000,00 €, dont le siège est à PARIS (75008), 4 RUE EULER, identifiée au SIREN sous le numéro 527864938 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS CEDEX 04.

Quotités vendues :

La société dénommée REHAU SAS vend la pleine propriété du BIEN objet de la vente.

Quotités acquises :

La société dénommée CENTRALE SOLAIRE MORHANGE 2 acquiert la pleine propriété du BIEN objet de la vente.

Identification des biens

DESIGNATION

A MORHANGE (MOSELLE) 57340 Terrain Militaire,
Une parcelle de terrain avec une construction
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
19	236	Terrain Militaire	20 ha 07 a 39 ca
19	237	Terrain Militaire	04 ha 54 a 57 ca
19	239	Terrain Militaire	00 ha 93 a 00 ca

Office labéllisé
Notaire Juriste d'Entreprise
Notaire Conseil du Monde Rural
Notaire Conseil des Personnes
Publiques

1 Place de l'Europe Simone Veil - CS 96717 21067 Dijon CEDEX
25 Avenue de Sprendlingen - CS 90013 21110 Genlis
Rendez-vous en visio conférence possible
Tél : 03 80 78 79 79 / 03 80 47 99 30 - www.legatis.fr

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial - 778 209 049 RCS DIJON

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_15-DE



19	240	Terrain Militaire	00 ha 68 a 88 ca
18	65	Terrain Militaire	07 ha 34 a 56 ca

Total surface : 33 ha 58 a 40 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

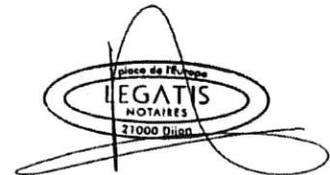
EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A DIJON (Côte d'Or)
LE 25 JANVIER 2024

Maître Marion VIGNERON

Fait à DIJON

Le 25 janvier 2024





Ancienne agence commerciale REHAU

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

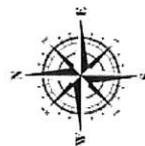
Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_15-DE

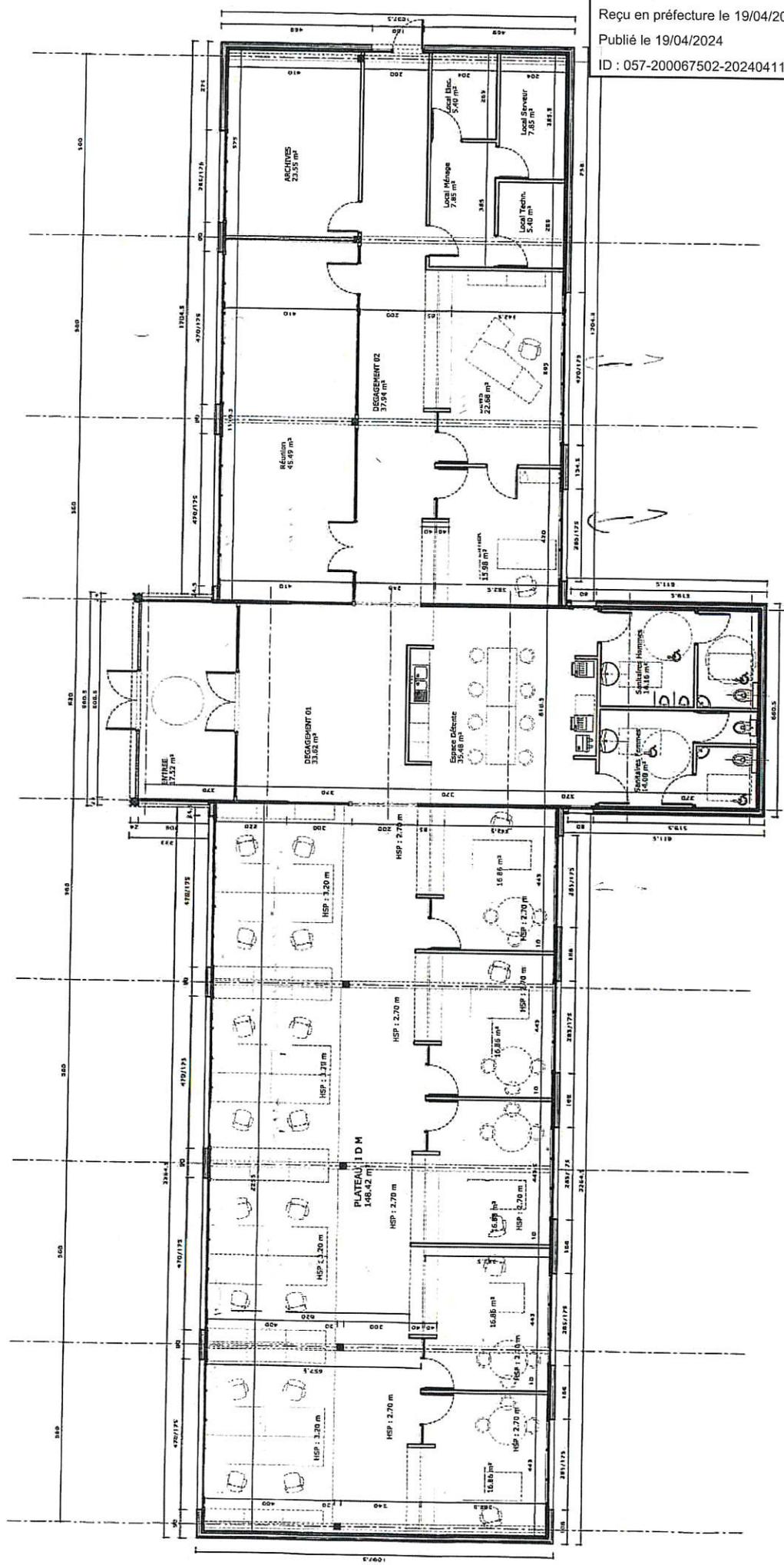


Echelle - 1:3000

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



31 ص 2 → 1
 32 ص 2 → 2
 31 ص 2 → 3
 32 ص 2 → 4



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
 Reçu en préfecture le 19/04/2024
 Publié le 19/04/2024
 ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_15-DE





DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

Département
MOSELLE
Commune
MORHANGE
Tribunal d'instance
SARREGUEMINES
Date de dépôt

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE DU DOCUMENT
991P

Section : **19** Numéros : **138/35**

PERSONNE AGRÉÉE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À **MONTIGNY-LES-METZ**, le **03/08/2023**

Le Géomètre-expert,



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

À Sarrebourg le 05/10/2023
L'inspecteur,



Carole FUHRMANN
Inspecteur
des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MOSELLE

Commune :
MORHANGE

DA n° 991 P

Section : 19
Feuille : 000 19 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 03/08/2023
(fuseau horaire de Paris)

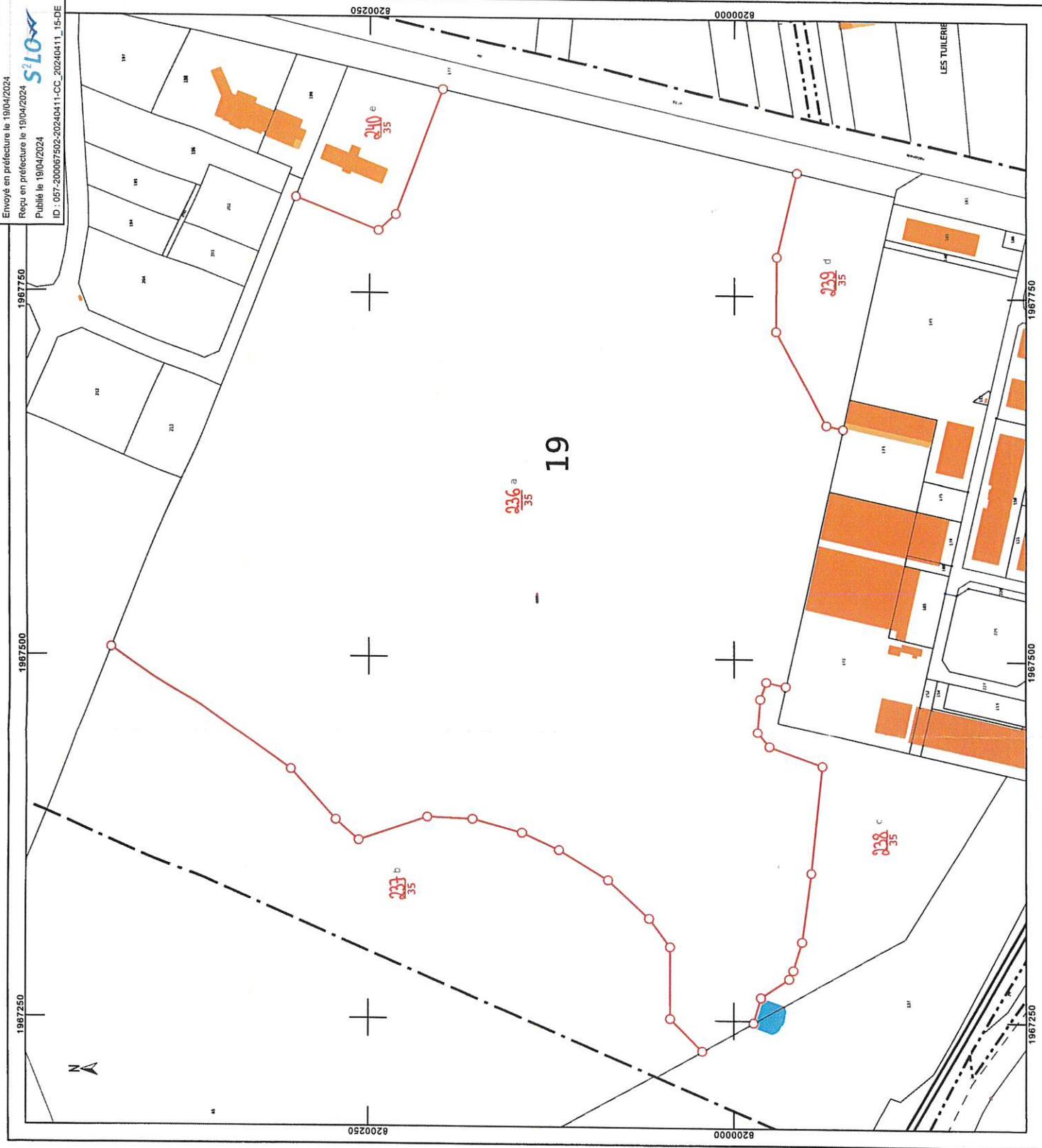
Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
PTGC Branche Sarrebourg
12 rue de Luneville 57400
57400 SARREBOURG
tél. 03 87 23 49 50 -fax
pfgc.moselle@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le 19/04/2024
ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_15-DE



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** * En exercice : 79.....
- **Présents : 41**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, Mmes PILARD, BUSDON, LATTI MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheren à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheren ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheren ;
Mme Nathalie PILI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 6**
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire et Maire de Brulange ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaires (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 16

OBJET : Zone Europort – Liaisons souterraines 2x 63000 Volts Saint-Avold – Synthèse 4 et 5 – Signature d'une convention de servitude.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

La Régie Energis à Saint-Avold, va modifier et renouveler le tracé des lignes souterraines de transport d'électricité 2 x 63 000 V sur les postes de synthèses 4 et 5 de Saint-Avold, vers la plateforme chimique et l'ancienne cokerie.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_16-DE

S²LOW

Aussi, elle a soumis à M. le Président de la CASAS une convention de servitude pour cette réalisation au niveau de la nappe de câbles située sous le pont à l'entrée de la Zone Europort sur la parcelle suivante :

Commune de Saint-Avold Section 47 Parcelle n° 1014.

Le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant à signer la convention de servitude avec Energis ou tout document utile et lui donner tout pouvoir à cet effet ;
2. Préciser que la convention de servitude devra être signée avant tout acte de cession ultérieure éventuelle pour cette parcelle ;
3. Préciser qu'une indemnité de compensation forfaitaire sera versée à la CASAS pour un montant de 276€.

PJ : Projet de convention de servitude et plans parcellaires

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA





ANNEXE A LA CONVENTION N°6

OUVRAGES DE LIVRAISON TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

CONVENTION DE SERVITUDE

Ont comparu :

ENERGIS, Régie Municipale de Saint-Avold, dont le siège social est situé 53, rue du Maréchal Foch – BP 50005 – 57501 SAINT AVOLD Cedex, au numéro de Siret 441 081 320 000 59, représentée aux fins du présent contrat par Monsieur Hervé DEFLANDRE en sa qualité de Directeur Général Délégué,

ci-après désignée **ENERGIS**,

d'une part,

et

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE
REPRESENTEE PAR M. COSCARELA SALVATORE EN QUALITE DE
10-12 RUE DU GENERAL DE GAULLE
57500 SAINT-AVOLD**

ci-après désignée **le Propriétaire** et telle qu'indiquée en annexe à la présente

d'autre part,

après avoir exposé :

que pour permettre l'acheminement de l'électricité, et sa livraison aux utilisateurs, existants et futurs dans la zone industrielle de Saint-Avold Nord, ENERGIS est amenée à implanter et maintenir des ouvrages de transport et distribution d'électricité, nouveaux et existants, dans des propriétés privées :

- les ouvrages de transport et de distribution d'électricité

LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - CANALISATIONS ET CABLES DE DISTRIBUTION

Le Propriétaire, concède à ENERGIS une servitude conventionnelle sur la parcelle lui appartenant en pleine propriété désignée ci-après, concerné à ce jour par l'implantation d'un nouveau réseau de distribution d'électricité issu des postes existant, et ce, au profit du fonds dominant appartenant à ENERGIS sis à Saint-Avold.



Parcelle située sur la commune de SAINT AVOLD						
Cadaastre		CL	Contenance	Lieu-dit	Nature	Longueur empruntée en m
Section	N°					
47	1014		92	Saint Avold	route	17

L'emplacement de cette servitude conventionnelle est matérialisé sur le plan parcellaire annexé à la présente, à titre indicatif et non définitif.

Cette servitude, donne droit à ENERGIS et à toute personne mandatée par elle :

- a) d'établir pendant la durée de la présente convention dans une bande de 4.0 mètres (dite "bande de servitude") des Canalisations de Distribution, dont tout élément sera situé au moins à 0.8 mètre sous la surface naturelle du sol, à l'exception d'un grillage avertisseur situé à 0,50 mètre de la surface naturelle du sol, étant précisé que la bande précitée sera répartie égalementement de part et d'autre de l'axe des Canalisations de Distribution.
- b) de pénétrer et occuper ladite parcelle et d'y exécuter tous les travaux nécessaires à l'implantation, la construction, l'exploitation, la surveillance, l'entretien, le renforcement, la réparation, la protection et/ou l'enlèvement de tout ou partie de la Canalisation de Distribution (ci-après les Travaux) ;
- c) d'établir hors de cette bande s'il y a lieu, en limite des parcelles cadastrales les bornes de repérage et les ouvrages de moins de 1 m² de surface nécessaires à la signalisation de la Canalisation, après accord formel du Propriétaire sur leurs Implantations pour que ceux-ci ne puissent pas constituer une gêne pour les activités existantes ou à venir. Si, ultérieurement, à la suite d'un remembrement ou de tout autre cause, les limites cadastrales et/ou parcellaires venaient à être modifiées, ENERGIS s'engage, à la première réquisition du Propriétaire, à déplacer, sans frais pour ce dernier, lesdites bornes et à les placer sur les nouvelles limites de propriété ;
- d) d'occuper temporairement pour les Travaux une largeur supplémentaire de terrain de 4.0 mètres, occupation donnant droit au Propriétaire au remboursement des dommages directs, matériels et certains éventuellement subis de ce fait et imputables à ENERGIS dans les conditions prévues à l'article 4, alinéa b) ci-dessous ;
- e) de procéder, dès lors que cela est nécessaire dans ladite bande de servitude aux Travaux
 - de coupes, enlèvements de toutes végétations, cultures et plantations,
 - d'abattages et/ou essouchages des arbres et/ou arbustes,

Le Propriétaire disposant bien entendu en toute propriété des arbres et/ou arbustes précités qui sont stockés sur les lieux, sous sa responsabilité. ENERGIS demandera par écrit au Propriétaire s'il souhaite conserver la propriété des arbres et/ou arbustes précités avant les travaux et en cas de renonciation à cette propriété ENERGIS les emportera, sans frais pour le Propriétaire, au plus tard en fin de chantier.

UTILISATION DE L'ASSISE DES CANALISATIONS ET CABLES DE DISTRIBUTION

Le Propriétaire conserve la pleine propriété du terrain, même si celui-ci est grevé de servitudes dans les conditions exposées ci-dessous. Une fois les Travaux terminés, le Propriétaire aura à nouveau la libre disposition de la bande de terrain concernée par la servitude, sous réserve de ce qui est stipulé à la présente convention.



Le Propriétaire s'engage en vertu de la présente convention :

- a) à ne procéder, dans la bande de servitude visée à l'article premier alinéa a), que ce soit de façon permanente ou temporaire :
 - à aucune modification de profil de terrain y compris le stockage et/ou construction et/ou plantation d'arbres ou d'arbustes (exception faite des vignes et arbres basses tiges de moins de 2,70 mètres de haut et des murettes ne dépassant pas 0,40 mètre tant en profondeur qu'en hauteur qui sont autorisées à titre dérogatoire),
 - à aucune façon culturale descendant à plus de 0,40 mètre de profondeur,si le Propriétaire souhaite déroger aux dispositions ci-dessus, il doit avoir obtenu l'accord préalable écrit de ENERGIS ;
- b) à s'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de la Canalisation et à l'accès à la bande de servitude ;
- c) en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux de l'une ou de plusieurs des parcelles considérées en partie ou en totalité :
 - à porter par écrit à la connaissance (par exemple via l'acte de cession) du cessionnaire l'existence de la présente convention,
 - à mettre dans l'acte de cession expressément à la charge du cessionnaire l'obligation de respecter la présente convention en ses lieux et place ;
- d) à porter par écrit à la connaissance du Propriétaire de tout ou partie de l'une ou de plusieurs des parcelles susvisées, l'existence de la présente convention, à mettre expressément à la charge de l'Exploitant l'obligation de la respecter en ses lieux et place.

ARTICLE 3 - TRAVAUX A PROXIMITE

Les plans de zonage indiquant le couloir des Canalisations de Distribution, sont consultables gratuitement sur le Guichet Unique par le TELESERVICE www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr, après réalisation des travaux.

Pour tous travaux à proximité de la Canalisation, le Propriétaire ou l'entreprise concernée s'engage à effectuer par écrit auprès de ENERGIS une demande de renseignements (DR) préalable et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du Décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

ARTICLE 4

ENERGIS s'engage, en vertu de cette convention :

- a) à remettre en état, à l'issue des Travaux, les terrains sur la base de l'état des lieux dressé contradictoirement avant le début des Travaux ;
- b) à indemniser le Propriétaire des éventuels dommages matériels, directs et certains qui auraient été causés du fait de ENERGIS, à l'occasion des Travaux, aux terrains, aux cultures et, le cas échéant, aux bois.



Il est précisé :

- qu'un état contradictoire des lieux sera établi en présence de l'Exploitant, avant tous Travaux sur le terrain, et après l'exécution des Travaux, et que leur comparaison permettra de déterminer la nature et la consistance des dommages, qui donneront lieu au versement par ENERGIS d'une indemnité conformément aux principes et modalités précisées dans le Protocole National d'accord entre la Profession Agricole et ENEDIS, en vigueur au jour de la signature de la présente convention ;
- que le Propriétaire devra être informé de la date des états des lieux avant et après travaux afin d'y assister ou de s'y faire représenter.

ARTICLE 5

Le Propriétaire reconnaît avoir cédé à ENERGIS la pleine et entière jouissance des droits précisés à la présente convention, et ce à partir du jour de la signature de ladite convention.

ARTICLE 6

En contrepartie des engagements et obligations du Propriétaire résultant de la présente convention, et sans préjudice pour le Propriétaire qui serait bénéficiaire des indemnités de dommage en tant que Propriétaire, prévues à l'article 4 alinéa b) ci-dessus, ENERGIS verse au Propriétaire, après la signature de la présente convention, une indemnité globale forfaitaire et définitive de :

**276,00 €
(DEUX CENT SOIXANTE SEIZE EUROS)**

Le Propriétaire accepte cette indemnité comme solde de tout compte en contrepartie de toutes les obligations lui incombant du fait de la présente convention et de toutes leurs éventuelles conséquences.

ARTICLE 7

La présente convention est valable pendant toute la durée de l'exploitation des ouvrages concernés (Canalisations et câbles de distribution). La fin de l'utilisation des câbles et canalisations, ou leur enlèvement signifiera l'arrêt immédiat de la présente convention.

A la fin de l'utilisation des câbles et canalisations, ENERGIS (pour son compte / canalisations MPB / câbles HTA) disposeront d'un délai maximum de six mois pour procéder à leur frais au démontage et à l'enlèvement des installations, et à la remise en état des terrains, exempts de toute pollution.

A première demande de ENERGIS et sans que cela ne puisse lui donner droit à quelque nouvelle indemnité que ce soit, le Propriétaire s'engage à renouveler l'ensemble de ses engagements pris via la présente convention devant notaire dans des formes plus complètes pour lui permettre l'établissement d'un acte authentique reprenant les termes de la présente convention et la publicité foncière des servitudes consenties via cette dernière.



Tous les éventuels frais liés directement à l'enregistrement (droits, timbres) et aux honoraires du notaire afférents à l'établissement de l'acte authentique et à la publicité foncière précitées, resteront à la charge exclusive d'ENERGIS.

ARTICLE 8

Le Propriétaire soussigné déclare que la parcelle figurant au tableau ci-dessus lui appartient au jour de la signature, et ce en toute propriété, conformément aux origines relatées en annexe à la présente, et est inscrite au Livre Foncier de la commune de Saint Avold.

Le Propriétaire déclare, en outre, qu'à sa connaissance elle est grevée d'aucune inscription hypothécaire.

Après lecture faite, les comparants ont signé avec nous

Fait et passé à

le

Le Propriétaire (1)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE
REPRESENTEE PAR M. COSCARELA SALVATORE
EN QUALITE DE**

Pour ENERGIS

**M. Hervé DEFLANDRE
Directeur Général Délégué,**

¹ Faire précéder la signature des mots "lu et approuvé" et parapher toutes les pages

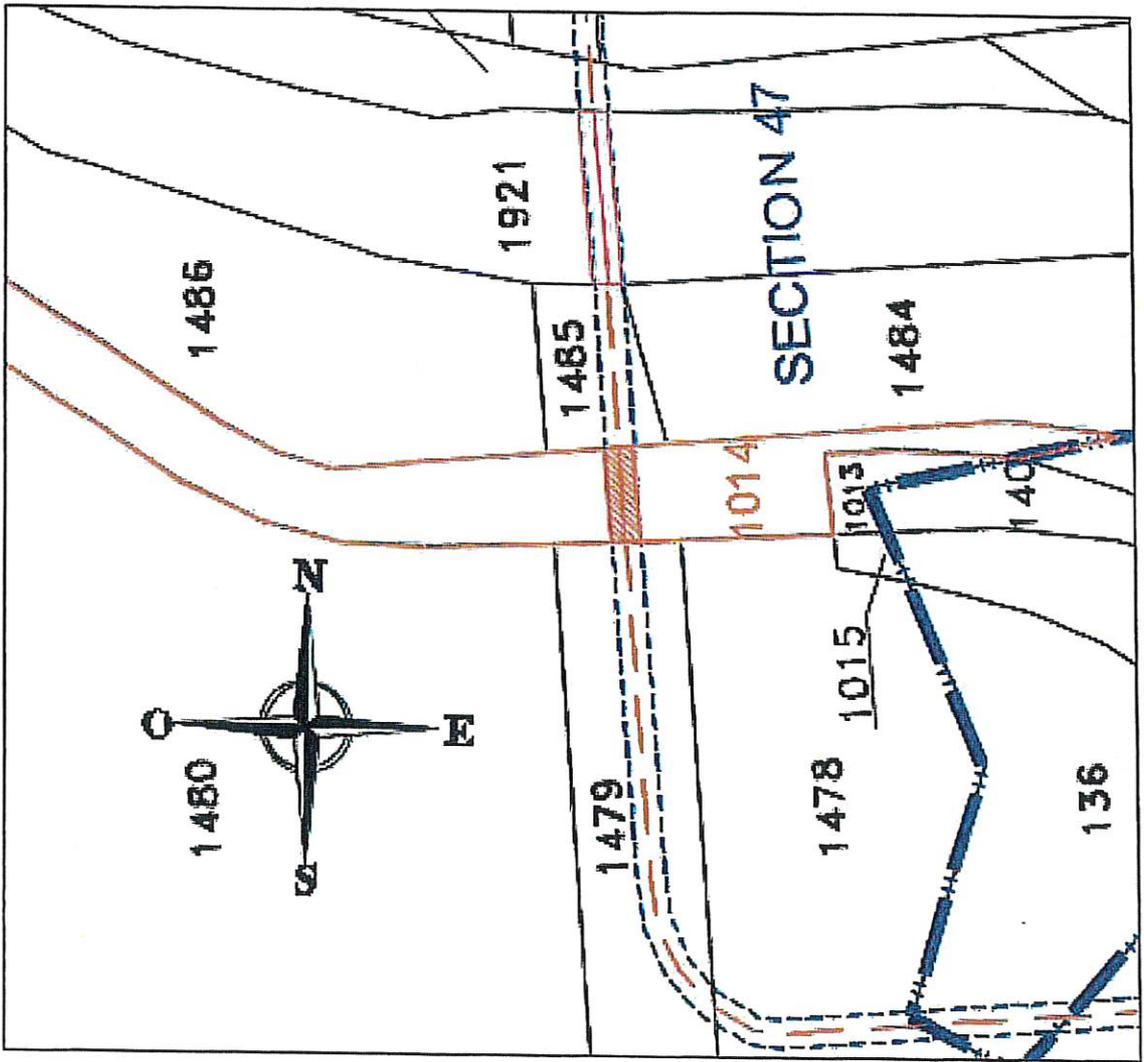


ANNEXE 1 / RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PARCELLE

Cadastré de SAINT AVOLD		Origine de propriété Livre Foncier				Complément
Section	N°	n° volume	n° Feuille	n° Annexe	n° Ordre	
47	1014	10a95ca	1	2	6	SOL

En ce qui concerne l'origine antérieure, les parties déclarent se référer aux annexes du Livre Foncier.

ANNEXE 2 / PLANS



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 057-200067502-20240411-CC_20240411_16-DE



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 avril 2024

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 41**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,
MM. KONIECZNY, DELLES, Mmes PILARD, BUSDON, LATTA MM. THISSE, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, MARET, GROSS, BALLIE, MALGLAIVE, MAJEWSKI,
Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, MELLARD, M. STEINER, Mmes SCHWEITZER, BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, BREM, PIERSON, TOURSCHER.
- **Absent représenté par leur suppléant : 0**
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 21**
M. Rémy THIS, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller Communautaire et Maire de Harprich ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à Mme Gabrielle PILARD, Conseillère Communautaire de Carling ;
M. Jean-Paul BOHN, Conseiller Communautaire et Maire de Erstroff à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Claude STAUB, Conseiller Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de Folschviller ;
M. Sébastien CLAMME, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre à M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président et Maire d'Altville ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
M. Mustafa ZOR, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Robert BINTZ, Vice-Président et Maire de Dissen ;
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller Communautaire de Macheran à M. Jean MEKETYN, Vice-Président et Maire de Macheran ;
M. René MICK, Conseiller Communautaire de Porcellette à Mme Nicole MELLARD, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Laurent MENIERE, Conseiller Communautaire et Maire de Racrange à Mme Suzanne BUSDON, Conseillère Communautaire et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ;
M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. René STEINER, Conseiller Communautaire et Maire de St Avold ;
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Alain LETULLIER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal HELFENSTEIN, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Virginie SPIR, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Jean-Claude BREM, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Monique BETTINGER, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Lothaire GAUDIG, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Erica CORDIER, Conseillère Communautaire de Macheran ;
Mme Nathalie PILLI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de L'Hôpital ;
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère Communautaire de St Avold à M. Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS et Maire de Valmont ;
M. Michel GAILLOT, Conseiller Communautaire et Maire de Suisse à M. Sébastien MARET, Conseiller Communautaire et Maire de Landroff ;
- **Absents excusés : 6**
M. Jean-Claude MAYOT, Conseiller Communautaire et Maire de Brulange ;
M. Roland IMHOFF, Conseiller Communautaire et Maire de Gréning ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire et Maire de Porcellette ;
M. André WJCIECHOWSKI, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 11**
M. Guy BORN, Conseiller Communautaire (Bérig-Vintrange) ;
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire (Biding) ;
M. Julien CLAISER, Conseiller Communautaire (Eincheville) ;
M. Philippe KOEHLER, Conseiller Communautaire (Folschviller) ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire (Frémestroff) ;
M. René KAPFER, Conseiller Communautaire (Lelling) ;
M. Sébastien LANG, Conseiller Communautaire (Maxstadt) ;
M. Vincent MULLER, Conseiller Communautaire (Petit-Tenquin) ;
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire (St Avold) ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire (St Avold) ;
M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire (Viller) ;

Point n° 17

OBJET : Cinéma en plein-air – Convention de partenariat.

Rapporteur : M. Philippe RENARD, Vice-Président

A l'instar des années précédentes, la CASAS organise l'opération « Cinéma en plein Air » durant les mois de juin, juillet et août au profit des communes membres.

Le nombre de séances dépend de la disponibilité du prestataire et du budget disponible.

Les séances sont gratuites pour la population.

Pour renforcer la convivialité de cette manifestation, les communes participantes prennent en charge l'organisation de l'événement avec l'aide d'une ou plusieurs associations locales.

Le choix du film est laissé à la discrétion de la commune et de l'association mais les séances destinées à un public familial sont privilégiées. Le film devra avoir au moins un an d'exploitation en salle.

Afin d'assurer la qualité du projet, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur un partenariat avec un organisme extérieur qui participe à la programmation et à la mise en œuvre technique du projet.

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie s'engage à financer les séances (frais de distribution et techniques liés à la diffusion des films, frais kilométriques).

Pour garantir le bon fonctionnement de cette opération et s'assurer que les conditions requises seront réunies, le Président propose qu'une convention de partenariat entre les Communes participantes et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie soit établie.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Approuver l'opération « Cinéma en Plein Air », suivant la convention annexée,
- 2) Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette animation, étant précisé que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif.

PJ : Convention de partenariat

Décision du Conseil Communautaire :

M. Antoine FRANKE, Vice-Président et Maire de Vahl-Ebersing rappelle que les frais SACEM sont directement pris en charge par la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle, coordonnateur de l'opération et ne sont aucunement à la charge des communes.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 19 avril 2024

Le Président,

S. COSCARELLA



CONVENTION DE PARTENARIAT 2024

« Cinéma en plein air »

- Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie en matière de promotion du territoire ;
- Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie du ;
- Il est convenu ce qui suit,

Entre

La Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie,
Sise 10,12 rue du Général De Gaulle BP 20046 57502 Cedex Saint-Avoid
Représentée par Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président

Et

La commune de....., représentée par, Maire

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie, soucieuse d'offrir à la population une animation auprès de ses habitants, organise l'opération « Cinéma en plein air » durant les mois de juin, juillet et août et propose à ses communes d'accueillir la projection d'un film sur une soirée.

Pour renforcer la convivialité de cette manifestation, les communes participantes prennent en charge l'organisation de l'événement avec l'aide d'une ou plusieurs associations locales.

Le choix du film est laissé à la discrétion de la commune et de l'association mais les séances destinées à un public familial sont privilégiées. Le film devra avoir au moins un an d'exploitation en salle.

Afin d'assurer la qualité du projet, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur un partenariat avec un organisme extérieur qui participe à la programmation et à la mise en œuvre technique du projet.

Les films sont diffusés en numérique avec du matériel de projection itinérant.

L'objet de la présente convention est de fixer les obligations réciproques des parties et d'encadrer les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

Dans le cadre de cette opération, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie s'engage à :

- Coordonner l'opération avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle ;
- Assurer la communication autour de l'événement (site internet de la collectivité, bulletin communautaire, affiches, Panneau Pocket et réseaux sociaux) et s'engage à transmettre un visuel personnalisé à chaque commune avec l'affiche du film, la date et le lieu.
- Accompagner la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Moselle dans la préparation technique avec les communes membres ;
- Financer les frais de distribution, les frais techniques liés à la diffusion du film et les frais kilométriques.

ARTICLE 3. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE ACCUEILLANT UNE SEANCE DE CINEMA

La commune accueillant la diffusion du film en plein air s'engage à :

- Fournir gratuitement un lieu de diffusion adapté et public : place, stade, parking
- Accueillir la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et la Fédération des Foyers Ruraux dans le cadre d'une visite technique du lieu de diffusion de la séance de cinéma,
- Prévenir la gendarmerie, la sous-préfecture,
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes,
- Eteindre toutes les lumières présentes sur le site (lampadaires, magasin...)
- Prévoir si possible un tableau électrique accessible, armoire étanche avec disjoncteur différentiel et Terre (minimum 16 A et 30A si sono),
- Définir une salle de repli possible,
- Fournir et installer des chaises, bancs... afin d'aménager confortablement le site pour la séance,
- Disposer d'au moins 2 personnes pour aider au montage et au démontage,
- Souscrire ou disposer d'une assurance afin de couvrir les bénévoles, les adhérents de l'association ou les co-organisateurs et le public fréquentant la séance de cinéma,
- Communiquer sur la séance de cinéma qui sera mise en place auprès de la population avec des supports de communication mis à sa disposition par la CASAS,
- Faire figurer le logo ou le soutien de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

ARTICLE 4. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2024.

ARTICLE 5. ANNULATION

En cas d'annulation de la séance du fait d'un cas de force majeure, la présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte à acquitter par la CASAS.

En cas d'annulation de la séance du fait de la mairie, les frais sont à la charge de la commune.

Article 6. COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de rechercher d'abord une solution amiable. En cas d'impossibilité de celle-ci, elles s'en remettent à l'appréciation du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à Saint-Avold, le, en 3 exemplaires originaux